

BULLETIN
DES
SÉANCES DE L'ACADÉMIE
DE NIMES

ANNÉE 1906



NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
A. CHASTANIER, SUCCESSEUR
12 — RUE PRADIER — 12

—
1906

TABLE

FAITS ACADÉMIQUES

	Pages
Remerciements écrits de M. l'abbé Chailan et de M. le docteur Julian nouvellement élus.....	5
Réception et remerciements de MM. Coulon et Puech nouvellement élus.....	5-6
Cinquantenaire de la SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR.....	7-32
M. Allard est élu <i>président</i> pour l'année 1906. — Ses remerciements.....	7-9
M. Daudet est élu <i>vice président</i>	7
M. Reinaud quitte la présidence. — Son allocution.....	8
M. Jouve élu <i>secrétaire adjoint</i> en remplacement de M. Daudet.....	9-12
M. le <i>secrétaire perpétuel</i> dépose les vingt manuscrits du <i>Concours de 1905</i> (nouvelle en prose), et la suite.....	9-13-26-39-47
Dépôt des comptes du <i>trésorier</i> , M. Bruneton, et la suite.....	9-15
Remerciements de M. Enjalbert élu <i>membre honoraire</i>	11
Election du successeur de M. Enjalbert. — M. Albert Donnedieu de Vabre.....	12-23-24-25-28
Nomination de commissions.....	12
Décision concernant deux <i>membres honoraires vénézuéliens</i>	12

	Pages
Décès de M. <i>Joseph Simon</i> , membre résidant	14
M ^{me} <i>Garidel-Alègre</i> , correspondant, promue officier de l'Instruction publique.....	15
SOCIÉTÉ D'EMULATION DE CAMBRAI. — Concours bisannuel de poésie.....	15
Règlement des honoraires de MM. Guérin et Bellot, notaires de la succession Maumenet	18-30-68-93
Décès de M. <i>Fernand Verdier-Havart</i> , membre honoraire.....	19-22
ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX. — Concours des années 1906 et suivantes...	20
75 ^e anniversaire de M. <i>Camille Chabaneau</i>	20
Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques à Monaco en 1906	20
Remplacement de M. <i>Joseph Simon</i> par M. <i>Albert Hérisson</i>	22-33-38-39
TROISIÈME CENTENAIRE de CORNEILLE (6 juin 1906).....	23
M. <i>La Haye</i> présente les plans en héliotypie du travail qui a valu à M. <i>Fernand Janin</i> le premier second grand prix de Rome (architecture, en 1905).....	23
<i>Théâtre antique d'Orange</i> . — M. <i>Maurin</i> sur les réparations projetées ; M. <i>Gustave Fabre</i>	23-25
Programme du Concours de 1907.....	26-30
SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE. — Congrès de Carcassonne en 1906.....	28
SOCIÉTÉ D'EMULATION D'ABBEVILLE. — Statue à Boucher de Perthes.....	28
Mlle <i>Jeanne Amblard</i> et M. <i>André Vidal</i> , pupilles de l'Académie, reçus au Salon	30
Distinctions accordées aux donateurs des Musées.....	30-40-41
MM. <i>Maurin</i> et <i>Maruéjol</i> , sur les portes des Gladiateurs de nos Arènes.....	31

	Pages
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE SAINT-MALO. — Echange des publi- cations accepté et accordé.....	32
Mlle <i>Jeanne Amblard</i> et M. <i>André Vidal</i> , pupilles de l'Académie, reçus au con- cours pour le professorat de dessin dans les lycées et collèges (1 ^{er} degré).	33
<i>Prix Jules Salles</i>	33-40-47
Séance publique (31 mai 1906).....	33-40-41
M. <i>Léonce de Curières de Castelnaud</i> réélu député de l'Aveyron.....	38
M. <i>Daudet</i> délégué à la Commission du <i>Legs Boucher de Perthes</i> (année 1906)	39
Conférence organisée par l' <i>Alliance française</i>	39-75
M. <i>Maurin</i> à propos des procès-verbaux en la <i>Revue du Midi</i>	44
La séance du 14 juillet est avancée de huitaine.....	46
Les vacances trimestrielles, avancées de quinzaine, dureront de mi-juillet à mi-octobre.....	46
<i>Congrès des Sociétés savantes de Pro- vence à Marseille</i>	47-69
<i>Les souterrains de la Maison Carrée</i>	47-49-61
Deuil de Monseigneur <i>Henri Constans</i>	49
M. <i>Paul Révoil</i> obtient la médaille d'or de l'Union coloniale française.....	50
<i>L'Alliance Française</i> . — Congrès à Mar- seille.....	50
Décès de M. <i>Edouard Piette</i> , à Rumi- gny (Ardennes).....	59
ACADÉMIE DU VAR. — Concours pour 1906	60
Célébration de la 75 ^e année de M. le professeur <i>Hermann Fitting</i>	60
Vacances trimestrielles.....	63
Distribution du <i>Bulletin</i> et des <i>Mémoi- res de 1905</i>	64
Décès de M. <i>François Germer-Durand</i>	64-66
Décès de <i>Madame Bernard Lavergne</i> ..	65-66
Décès de MM. <i>Albert Hérisson</i> et <i>Joseph Albran</i>	65-66
M. <i>Fernand Janin</i> obtient le prix <i>Still- mann</i>	65

	Pages
M. le Dr <i>Julian</i> est nommé <i>Officier d'Académie</i>	65
M. <i>E. Cheysson</i> , promu <i>Commandeur de la légion d'honneur</i> , est nommé <i>membre honoraire</i>	65
M. le chanoine <i>Delfour</i> est nommé <i>professeur de littérature comparée à la Faculté catholique des lettres de Lyon</i>	65
M. <i>Dessaux</i> est nommé <i>proviseur au Lycée de Tournon</i>	67-68-78
<i>Bulletin et Mémoires de 1905</i> adressés au Ministère.....	68
ACADÉMIE DE MACON. — Médaille de son centenaire. son nouveau jeton de présence. — Demande du nôtre.....	70
45 ^e Congrès des Sociétés savantes à Montpellier (avril 1907).....	70
SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE SEMUR (réunion d'Alise du 13 septembre 1906).....	70
M. <i>Gabriel Ferrier</i> élu membre de l'Institut.....	74-80
Remplacement de MM. <i>Dessaux</i> et <i>Hérisson</i> . — Election de MM. <i>Jules Poinso</i> et <i>Docteur Jules Reboul</i> . 75-85-88-90-91-92	
Inauguration du <i>Monument Henri Révoil</i>	76-78-79
Hommage par M. <i>Enguel</i> , dit <i>Lange</i> , de la photographie du <i>Monument Henri Révoil</i>	79
31 ^e session des <i>Sociétés des Beaux-Arts des départements</i> (à Paris, en 1907). 77	77
Décès de M. <i>E. de Masquard</i> et de M. l'abbé <i>Magnen</i>	80-88
M. <i>Mazauric</i> remercie du complément des <i>Mémoires de l'Académie de Nîmes</i> fourni à la Bibliothèque du musée archéologique.....	80
M. <i>Henri Roux</i> obtient un prix de 150 francs pour son mémoire sur <i>Les moyens aptes à combattre la tuberculose</i>	81

	Pages
Allocations sur le <i>Legs Maumenet</i>	81
Décès de M. <i>Alexandre Ducros</i>	86-87
M. le chanoine <i>Delfour</i> nommé cha- noine honoraire de la <i>Métropole de</i> <i>Lyon</i>	92
Monument à <i>Lamark</i>	93

ARCHÉOLOGIE

M. MARUÉJOL : <i>Note sur le Forum de</i> <i>Claude</i> , à Nîmes.....	45-46
M. LE CHANOINE FRANÇOIS DURAND : <i>Les Souterrains de la Maison-Carrée</i> ..	47-61
M. MARUÉJOL : <i>Les Villes de la Gaule</i> <i>romaine aux I^{er} et IV^e siècles de</i> <i>notre ère</i> , de M. Adrien Blanchet...	63

DROIT ET PHILOSOPHIE

M. COULON : <i>Etude sur l'esprit du Code</i> <i>civil en regard de l'évolution morale</i> <i>et sociale contemporaine</i>	26
--	----

ÉCONOMIE POLITIQUE

M. CLAVEL : <i>L'Art de placer et de gérer</i> <i>sa fortune</i> , d'après M. Paul Leroy- <i>Beaulieu</i>	99
---	----

HISTOIRE

	Pages
M. MAURIN : <i>Journal d'un bourgeois de Nîmes sous le premier empire...</i>	18
M. LE CHANOINE FRANÇOIS DURAND : <i>La Société populaire de Montfrin (1791).</i>	20-25
M. DE BALINCOURT : <i>De l'Isle de Rhodes en Avignon (1512-1514).....</i>	21
M. DE BALINCOURT : <i>Notes familiales tenues à Avignon de 1520 à 1650..</i>	25
M. JOUVE : <i>Lettres intimes d'un conventionnel en mission dans le Midi après la Terreur.....</i>	26
M. L'ABBÉ NICOLAS : <i>L'Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles.....</i>	48
M. ALLARD : <i>Madame Favart et le maréchal de Saxe</i>	50
M. LE CHANOINE FRANÇOIS DURAND : <i>Documents sur la Révolution à Montfrin</i>	63
M. DE BALINCOURT : <i>Un épisode ignoré des troubles de Nîmes en juin 1657.</i>	70
M. BRUNETON : <i>Notes sur l'Argentine.</i>	70
M. MAURIN : <i>Notice sur le Marquis de Valfons, vicomte de Sebourg (1710-1786)</i>	78
M. MAZEL : <i>La banlieue de Nîmes.....</i>	83
M. BONDURAND : <i>Liste des diplômes Carolingiens et Capétiens de Charles-le-Chauve à Philippe Auguste, conservés aux Archives du Gard.....</i>	89
M. BRUNETON : <i>Monographie de la ville d'Aimargues, de M. Jean Vidal (rapport).....</i>	93

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS

	Pages
M. ALLARD : <i>De l'Art Chrétien ou l'Architecture française au moyen-âge</i> (Discours pour la séance publique) 33-40-41	
M. GUSTAVE FABRE : <i>Rapport sur le Congrès des Sociétés savantes</i>	34
M. REINAUD : <i>Compte rendu des travaux de l'Académie en 1905</i>	40-41
M. CLAUZEL : <i>Concours et Legs</i>	40-43
M. ALLARD : <i>Discours pour l'inauguration du Monument Henri Révoil</i>	76
M. le CHANOINE DELFOUR : <i>Les Mémoires de Mistral</i>	82

POÉSIE

M. REINAUD : <i>Chant du Cygne</i>	8
M. GAL : <i>Poésies de M. Michel Jouffret</i>	13
M. REINAUD : <i>Sonnets neigeux et divers</i>	23-101
M. RAYMOND FÉVRIER : <i>Foulque Nerra. — Mariage féodal. — Autre mariage. — La taverne. — Fabliau. — L'Astrologue. — L'Alchimiste. — Bernard de Ventadour</i>	25-40-43
M. ALBERT ROUX : <i>Sans cœur</i>	33
M. BENOIT-GERMAIN : <i>Le ballon Captif</i>	40-43
M. L'ABBÉ MAGNEN : <i>Le Chien et le Chat ou Finesse et Violence</i>	40
M. MAZEL ; <i>Un mandadis à Nime</i> (de M. Bard).....	54
M. REINAUD : <i>Aux Arènes de Nimes</i> ...	54
M. REINAUD : <i>La profession d'avocat</i> ..	101

SCIENCES

	Pages
M. le CHANOINE BONNEFOI : <i>Les radio-conducteurs de M. Branly et leurs applications à la télégraphie et à la télé mécanique</i>	10
M. le CHANOINE BONNEFOI : <i>Nouveaux perfectionnements apportés à la télégraphie et à la télé mécanique sans fil</i>	88



BULLETIN

DES

SÉANCES DE L'ACADÉMIE DE NIMES

Séance du 13 janvier 1906.

Présents: MM. Reinaud et Allard, *présidents* successifs; Deloche, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, marquis de Valfons, Bruneton, Daudet, chanoine François Durand, Barral, Maruéjol, Carrière, chanoine Delfour, Delamare, Jouve, Gal, Dessaux, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Jules Puech, *membres résidents*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 30 décembre 1905 est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées dans la quinzaine dernière.

Il dit que les élus de la dernière séance lui ont, sans tarder, accusé réception des lettres leur annonçant leur nomination et lui en ont exprimé leur reconnaissance.

Il donne connaissance des réponses de M. l'abbé Chailan et de M. le docteur Julian, qui n'assistent pas à la séance.

Quant aux deux autres, *membres résidents*, qui sont présents, M. le *président* Reinaud s'exprime en ces termes :

« Avant d'aborder l'ordre du jour, j'ai le plaisir et l'honneur de souhaiter la bienvenue

à deux nouveaux confrères. L'Académie, n'accordant ses suffrages qu'à ceux de nos concitoyens dont les titres sont connus de tous, simplifie, par là même, la tâche du Président chargé de présenter les nouveaux élus. Voici M. le Président de chambre Coulon : il a présidé pendant quinze ans le Tribunal civil de Nîmes et conquis tous les suffrages au Palais et en dehors du Palais ; si à ce titre il est devenu notre compatriote d'adoption, nous ne saurions oublier que, comme notre distingué confrère M. le conseiller Jouve, il est originaire du département de Vaucluse et qu'entre Vaucluse et le Gard tout au plus y a-t-il le Rhône ; nous ne saurions oublier aussi que les travaux des Labande, des Requin, des Gustave Bayle ont souvent occupé les séances de notre Compagnie ; il y a là un ensemble de nobles traditions que voudra continuer, nous en sommes certain, M. le Président Coulon.

» M. le docteur Puech porte un nom qui a souvent retenti dans cette enceinte ; un autre docteur Puech a laissé parmi nous un souvenir aimé. Notre nouveau confrère a réussi, nous le savons, à se faire écouter et applaudir dans de brillantes et intéressantes conférences ; telle de ces conférences a paru dans la *Revue du Midi* où de nombreux lecteurs l'ont appréciée comme elle méritait de l'être. Nous espérons que notre confrère, en dehors des soins qu'il doit à sa clientèle, trouvera, comme par le passé, plus encore que par le passé, assez de loisirs pour nous faire profiter de ses études, pour nous communiquer ses observations.

» A l'un et à l'autre, le Président est heureux de donner l'assurance de l'accueil cordial que leur réserve la Compagnie. »

M. Coulon remercie M. le président des paroles aimables par lesquelles il a salué son entrée à l'Académie et il remercie également la Compagnie de l'honneur qu'elle lui a fait en lui ouvrant ses portes. Cet honneur se double d'un charme dont il sent tout le plaisir. Son cœur de Vauclusien est ému des souvenirs

rappelés par M. *Reinaud*. Il est heureux des liens qui l'unissent à Nîmes, ville qui est devenue sa seconde patrie par ses traditions familiales et par l'attachement qui l'unit aux amis disparus comme à ceux nombreux qui, par bonheur, vivent encore. Il succède à M. *Bondurand*, le confrère érudit et actif, dont, grâce à Dieu, la santé n'est ni compromise ni altérée, malgré son désir de repos prématuré. Il fait donc le vœu que son prédécesseur continue, longtemps encore, malgré son remplacement comme membre actif, ses consciencieuses et savantes communications.

M. *Puech* remercie M. *le président* des paroles flatteuses qu'il vient de lui adresser et l'Académie de son élection. Volontiers, il rééditerait le mot historique : « Ce qui m'étonne, c'est de m'y voir. » La Compagnie s'est leurrée, il le craint bien, sur la contribution qu'il pourra apporter à ses travaux. La médecine lui permettra-t-elle d'y contribuer utilement et agréablement ? A défaut d'autre mérite, il promet, au moins, de se distinguer par son assiduité.

Toutes ces allocutions ont été écoutées avec plaisir.

M. *le secrétaire* communique la circulaire de la SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR relative à la *Célébration de son cinquante-naire* et en portant le *Programme*.

Conformément à l'art. 29 du règlement et au bulletin de convocation, il est procédé à l'élection des membres annuels du bureau.

Un premier scrutin est ouvert pour la présidence. 25 votants y prennent part. M. *Allard* obtient 24 voix. Il y a un bulletin blanc.

M. *Reinaud* proclame, en conséquence, M. *Allard* *président* de l'Académie pour l'année 1906.

Un second scrutin donne, sur 25 votants, 24 bulletins à M. *Daudet* et un bulletin blanc. M. *Daudet* est proclamé *vice-président* dans les mêmes conditions.

M. le président sortant ajoute :

« Avant de céder le fauteuil à M. le Président Allard, je lui dois un souhait de bienvenue ; je dois aussi mes remerciements à tous les membres de la Compagnie, en particulier aux membres du bureau et spécialement à M. le secrétaire perpétuel. Mais il m'a semblé que ces simples paroles seraient peut-être banales, malgré leur sincérité ou à raison de leur sincérité même, et, une de ces dernières soirées, j'ai rimé ce que vous m'excuserez d'appeler le chant du cygne du Président ; le voici :

Lorsque l'ombre a voilé la plaine enfin muette,
Que le clairon strident a sonné la retraite
Et rallié les dispersés
Sur qui la poudre sèche a vomi la mitraille,
Le chef, tout anxieux du sort de la bataille,
Compte ses morts et ses blessés.

Vous aussi, sous les yeux de votre capitaine,
Sans le moindre murmure, une fois par quin-
[zaine,

A l'assaut vous êtes montés.
Des lettrés disputant la couronne murale
Jusqu'à Vaison, devant la vieille cathédrale,
Une nuit vous ont transportés.

Dans notre corps, ce sont de simples escarmou-
[ches ;
A peine brûlons-nous quelques rares cartouches
Pendant nos explorations.
Les sciences, les arts, les travaux historiques,
Excellent à forger des armes... pacifiques
Sous forme de discussions.

Dans la joie et le deuil nous sommes solidaires
Et l'honneur d'un confrère honore ses confrères,
Comme sa perte nous confond.

De 1906 la première heure sonne :
Nous manque-t-il quelqu'un ? Il ne manque per-
[sonne,

A mon appel chacun répond.

Si la mort dans nos rangs n'a pas laissé de vides,
L'âge et la maladie ont fait des invalides,
D'autres ne nous reviendront plus !
Et c'est ainsi qu'au cours de la dernière année.
Cinq membres résidants, brisant leur destinée,
Honoraires sont devenus.

Nôtres ils sont restés ! De solides recrues
Relèvent d'autre part les troupes disparues,
Car nous avons sollicité
Le Clergé tour à tour et la Magistrature,
Les Eaux et les Forêts, les Arts et la Peinture,
Sans oublier la Faculté.

Ma Présidence fut modeste et sans histoire,
Elle fut donc heureuse ; elle eut surtout la gloire
De vous ramener tous au port !
Simple et vieux matelot, à son nouveau pilote
Je remets le navire, en souhaitant qu'il flotte
Sur la haute mer, calme et fort.

M. *Allard* remercie l'Académie de l'honneur qu'elle vient de lui octroyer. Ce n'est pas sans émotion qu'il le reçoit et l'accepte. Il ne se fait pas l'illusion de croire qu'il y apportera la distinction des présidents qui l'ont précédé et dont le dernier a jeté un nouveau lustre sur ces fonctions, par son éloquence, sa poésie, l'habileté de sa direction. Un architecte ne se pique point d'avoir tous ces talents. Mais il compte sur la bienveillance de tous et il promet tous ses efforts pour conduire, sans morgue comme sans faiblesse, le navire au port vers lequel il doit le diriger. Il fait appel notamment à la collaboration du bureau et spécialement à l'expérience du secrétaire perpétuel.

A suite de l'élection de M. *Daudet* à la *vice-présidence*, les fonctions de *secrétaire-adjoint* deviennent vacantes. Le remplacement aura lieu, en conformité de l'art. 32 du règlement, à la prochaine séance.

Dans la prochaine séance également sera faite la nomination de diverses commissions.

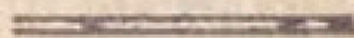
M. le *secrétaire perpétuel* annonce que 20 manuscrits lui sont parvenus de 19 prétendants, dans les délais imposés, pour le concours de 1905 (nouvelle en prose).

Conformément à l'art. 40 du règlement, M. *Bruneton*, *trésorier*, dépose les comptes de l'exercice clos le 31 décembre dernier. Ils sont renvoyés à la Commission des Finances.

On passe à la lecture annoncée.

M. le chanoine Bonnefoi entretient l'Académie des *Radioconducteurs* de M. Branly et de leurs applications à la télégraphie et à la télémechanique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Séance du 27 janvier 1906.

Présents : MM. Allard, *président* ; Clavel, Mazel, comte de Balincourt, Reinaud, Daudet, chanoine François Durand, Maruéjol, Gal, chanoine Bonnefoi, Georges Fabre, Coulon, Puech, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées dans la quinzaine dernière.

M. le *président* communique la lettre suivante de M. ENJALBERT.

» Nimes, le 14 janvier 1906.

» Monsieur le Président,

» J'ai été officiellement informé par Monsieur le secrétaire perpétuel que l'Académie de Nimes, après avoir accepté à regret la démission que m'a imposée l'impossibilité dans laquelle je me trouve de sortir le soir, avait eu la bienveillance de me conférer le titre de membre honoraire.

» Je vous prie, Monsieur le Président, d'être, auprès de tous mes confrères, l'interprète de ma vive et profonde gratitude. Grâce à cette aimable attention, j'espère pouvoir quelquefois, dans la belle saison, et sans me rendre coupable d'intrusion, aller écouter la lecture de quelques-uns de vos travaux. Il me sera précieux et doux de me retrouver ainsi au milieu de vous et d'oublier alors durant quelques instants la pénible résolution que m'a dictée, il y a quelques semaines, une grippe dont j'ai peut-être trop vite désespéré de voir la fin.

» Quoiqu'il en soit, que l'Académie veuille bien agréer de ma part le merci le plus cordial et que son président accueille l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

« ENJALBERT ».

A la suite de cette communication et en conformité des art 15 et suivants du règlement, l'Académie consultée décide qu'il y a lieu de procéder au remplacement de M. *Enjalbert*, comme *membre résidant*, et dit que le registre de présentation, pour parvenir à ce remplacement, sera ouvert au commencement de la prochaine séance du 10 février pour être clos à la fin de cette réunion.

Conformément à des décisions antérieures et au bulletin de convocation, il est procédé (art. 29 et 32 du règlement), à l'élection d'un *secrétaire adjoint*, en remplacement de M. *Daudet*, nommé *vice-président*.

M. *Jouve* ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés par les 14 membres présents et votants est proclamé *secrétaire adjoint*.

Pour obéir aux art. 59 et suivants du règlement, il est procédé à la formations de diverses commissions.

Sont adjoints au bureau :

FINANCES : MM. *Deloche*, *Robin*, *Georges Fabre*.

PUBLICATION : MM. *Clavel*, *Maurin*, *Maruéjol*.

CONCOURS : MM. *Gustave Fabre*, de *Balin-court*, *Reinaud*, *Dessaux*, *Puech*.

LEGS MAUMENET et JULES SALLES : MM. *Doze*, *Gustave Fabre*, *Maurin*, de *Valfons*, *Reinaud*, *Maruéjol*, *Gal*, *chanoine Bonnefoi*, *La Haye*, *Coulon*.

Sur une observation de M. *Clavel*, M. le *secrétaire perpétuel* dit que, tenant leur situation spéciale et les événements de politique étrangère survenus entre la France et le Venezuela, il s'est préoccupé des deux *membres honoraires* de ce dernier pays, M. le *général Castro* et M. *Rosay Rullo*.

Comme l'Académie de *Vaucluse* se trouve, sous ce rapport, exactement dans le même cas que notre Compagnie, il a provoqué des renseignements de sa part et sollicité des communications sur l'attitude que comptait prendre l'Académie voisine. Il donne connaissance de

la lettre qu'il a reçue de M. le secrétaire perpétuel de celle-ci et qu'il désirait soumettre à ses confrères. Elle porte la date du 26 janvier courant. Sans prendre, pour le moment, d'autres mesures et en attendant que la reprise des relations diplomatiques permette d'éclaircir la situation respective des parties, l'Académie de Vaucluse a arrêté que ses *membres honoraires vénézuéliens* ne figureraient pas sur la liste de son personnel en 1905. Sur la proposition de son *secrétaire perpétuel*, la même solution est adoptée par la Compagnie: MM. *Castro* et *Rosa y Rullo* seront omis, par préterition pure et simple, sur la liste de ses *membres honoraires* arrêtée au 3 décembre dernier.

M. *Gal* demande la parole, l'ordre du jour étant épuisé et l'heure peu avancée. Il donne lecture de quelques poésies de M. *Michel Jouffret*, qui fut professeur de philosophie au Lycée de Nîmes, avant d'aller à Marseille, où il est décédé. Ces pièces sont d'un volume comprenant des *Poésies idéalistes* (au sens philosophique du mot) et des *poésies Posthumes*. Le recueil a été couronné par l'Académie française.

Enfin, pour terminer la séance, sur la proposition du *secrétaire perpétuel*, qui a apporté le dossier des *Nouvelles du Concours de 1905*, M. *Daudet* lit celle qui est inscrite sous le numéro 1 avec ce titre : *La Jeune fille*, et M. *Clauzel* lit ensuite celle qui porte le numéro 17 ; *Nouvelle nimoise*, dont le titre est : *Socrate*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 10 février 1906.

Présents : MM. Daudet, *vice-président*, remplaçant M. Allard, *président*, retenu chez lui par une indisposition ; Mazel, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, chanoine François Durand, Maruéjol, chanoine Delfour, Delamare, Lavergne, Jouve, colonel Robin, Gal, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier est lu et adopté.

M. Daudet présente et fait agréer les excuses de M. le président Allard qu'une indisposition, en le retenant à la chambre, a empêché de se rendre à la séance.

Il rappelle en termes émus le décès de M. Joseph Simon. Ce confrère des plus estimés s'était attiré la sympathie de tous depuis son entrée dans la Compagnie, qui date du 25 février 1882. Il s'est éteint, le 29 janvier dernier, dans sa 69^e année, après une vie de labeur et d'honneur. Son assiduité à nos séances n'avait d'égal que son zèle pour nos travaux et se complétait d'une parfaite aménité pour ses confrères. La maladie seule avait pu le contraindre à de fréquentes absences, qui ont abouti trop rapidement à une abstention complète et à sa disparition définitive. La Compagnie s'est fait le devoir de se joindre au concours de ses nombreux amis qui l'ont, le 31 du mois dernier, accompagné à sa dernière demeure. M. le président Allard, en notre nom, a noblement loué le très regretté défunt.

M. le secrétaire dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées dans la quinzaine dernière.

Il dépose également, au nom de l'auteur, l'hommage suivant :

GASTON DARBOUX, *secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences : Notice historique sur CHARLES HERMIE, membre de la Section de géométrie.*

M. le secrétaire avise l'Académie que Mme Garidel-Alègre (Marie-Lucie), correspondant de la Compagnie, a été, par arrêté du 28 janvier dernier, élevée à la dignité d'Officier de l'Instruction publique, en qualité de Bibliothécaire et directrice du Musée de Bagnols (Gard). (Journal Officiel du lundi 29 janvier 1906).

M. le secrétaire dépose le programme adressé par la SOCIÉTÉ D'EMULATION DE CAMBRAI du Concours bisannuel de poésie par elle ouvert pour 1906. Il sera fermé le 31 août de cette année.

On passe à l'ordre du jour.

La parole est donnée à M. Bruneton, trésorier, pour la lecture de son compte rendu financier de l'année 1905.

M. le secrétaire indique d'abord que la Commission de Comptabilité s'est réunie, ce jour, à 4 heures de relevée. Etaient présents : MM. Daudet, Clauzel, Bruneton, chanoine François Durand, colonel Robin. Les commissaires ont conclu à l'unanimité à l'adoption des comptes présentés par M. le trésorier.

M. Bruneton s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» J'ai l'honneur de vous soumettre le compte rendu de l'exercice écoulé (1905) ; il sera, suivant l'usage, divisé en cinq chapitres.

Compte ordinaire

Les recettes se sont élevées à...Fr.	2.681 30
Les dépenses ont atteint.....	2.587 20
Laissant un léger excédent de.....	<u>94 10</u>

Détail des recettes :

33 cotisations de membres résidants (jetons 382).....	799
21 de non résidants.....	315
29 de correspondants.....	290
6 diplômes d'admission.....	60
Subvention du conseil général....	600
— du conseil municipal.....	500
Remboursement de médailles par la mairie.....	50 95
Ventes de mémoires.....	39
Intérêt du compte courant chez MM. Arnaud et compagnie.....	27 35
Total.....Fr.	<u>2.681 30</u>
En caisse chez le trésorier 128.45)	} 2.421
Solde compte courant Arnaud et compagnie. 2292.55)	
Total..... Fr.	<u><u>5.102 30</u></u>

Détail des dépenses

Compte de Dubois, horloger. Fr.	10
Compte du concierge.....	216 15
Compte de Père papetier.....	5
Compte de Margraf, relieur.....	48 50
Annales du Midi.....	12
Revue du Midi.....	10
Dépenses pour la séance publique.	67 50
Achat de 55 jetons bronze.	27
Compte de Chastanier (volume des Mémoires) 1.791	} 1.997
Compte de Chastanier (impressions)..... 206	
Frais pour la bibliothèque..	98 35
Convocations.....	52 50
Divers, timbres, affranch., recouvr.	43 20
Total..... Fr.	<u>2.587 20</u>
En caisse chez le trésorier 295 20)	} 2.515 10
Compte courant Arnaud et Cie..... 2.219 90)	
Total..... Fr.	<u><u>5.102 30</u></u>

Compte des Jetons :

Jetons *Æ* argent, solde ancien 54 ; rentrés : 9 ; distribués : 9 ; solde à nouveau 54. Jetons argent, pour concours, solde ancien 42 ; distribués 11 ; solde à nouveau 31. Jetons bronze, pour concours, solde ancien 42 ; distribué : 1 ; solde à nouveau 41. Jetons bronze *Æ*, solde ancien 38 ; rentrés : 368, achat 55 ; distribués : 340 ; solde à nouveau 130. Ce qui donne pour 21 séances une présence moyenne de 14 membres contre 16 pendant l'exercice précédent.

Compte de Réserve :

Ce compte s'élève à 5.557 fr. 10, en augmentation de 80 fr., encaissement de 80 fr. de rente.

Fondation Maumenet :

Cette fondation possède un actif de 93.515 fr. 30, représenté par un titre de rente 3 % de fr. 2.758, et un solde de 1855 fr. 20, en diminution de 92 fr., les 9 bourses accordées s'étant élevées à 2.850 fr., dépassant les revenus de pareille somme.

Fondation Jules Salles :

Cette fondation possède 500 fr. de rente 3 % ayant coûté 10.138 fr. 05, et un solde disponible de 625 fr.

J'ai l'honneur de joindre à ce rapport les pièces justificatives et de solliciter l'approbation de ces comptes. »

Après explications et discussion, ces comptes sont adoptés dans leur entier et par l'unanimité des suffrages, moins la voix du *trésorier*, qui s'abstient pour obéir à l'art. 40 du règlement.

M. *le président* se fait agréablement l'interprète de l'Académie, pour remercier chaleureusement M. *Bruneton* de sa gestion aussi scrupuleuse qu'intelligente.

M. *Bruneton* a reçu enfin les comptes de M. *Bellot*, notaire, pour la liquidation de la succession *Maumenet*. On y trouve l'ennuyeuse surprise d'une restitution à faire à ce notaire de 3.322 fr. 45, sans compter les honoraires dus à M. *Bellot* ou à son prédécesseur. M. *le trésorier* est autorisé, après avoir fourni des indications précises sur la situation, à régler au mieux, sauf à en référer à l'Académie, si besoin est, et ratification de la Compagnie.

M. *Maurin* donne ensuite connaissance de quelques fragments d'un manuscrit qu'il publie dans la *Revue du Midi* (voir les numéros du 15 février et du 15 mars 1906) sous ce titre : *Journal d'un bourgeois de Nîmes sous le premier empire*. « Ce manuscrit, dit-il, » faisait partie des collections du regretté » docteur *Albert Puech* (un de nos anciens » confrères les plus zélés et les plus érudits), » qui avait commencé à recueillir des documents, pour étendre, aux débuts du XIX^e » siècle, les érudites monographies qu'il a » consacrées à l'étude des anciens nîmois. . . . » Le journal s'ouvre au lendemain de la signature du *Concordat*, à la date du 29 mars 1801. » Il s'étend à une période de quatorze années et s'occupe de diverses matières que M. *Maurin* range sous ces titres : *Le culte*. — *Les fonctionnaires*. — *L'armée : les mouvements de troupes*. — *Les fêtes*. — *Les travaux publics*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 24 février 1906.

Présents : MM. Daudet, *vice président*, occupant le siège en l'absence de M. Allard, *président*, empêché par une indisposition de se rendre à la séance ; Deloche, Clavel, Mazel, Maurin, comte de Balincourt, marquis de Valfons, Bruncton, Reinaud, chanoine François Durand, Barral, Maruéjol, Lavergne, Jouve, colonel Robin, Dessaux, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 10 février est lu et adopté.

M. Daudet, après avoir excusé l'absence de M. Allard, dit en substance : « Lorsque nous » rendions, il y a quelques jours, les derniers » devoirs à notre cher confrère Simon, nous » ne nous doutions pas qu'à brève échéance, » un nouveau deuil viendrait frapper notre » Compagnie. Un de nos *membres honoraires*, » M. Fernand Verdier-Havard, s'est éteint, » avant-hier jeudi, dans sa quatre-vingt- » sixième année. Il nous appartenait depuis » 1867. Il a occupé, dans nos listes, les diverses » situations prévues par notre règlement, et, » dans notre bureau, les fonctions les plus » importantes. Il a été le plus fidèle parmi » nous, le plus actif et le plus assidu, pendant » une trentaine d'années. Il ne s'est retiré que » lorsqu'il y a été contraint par les infirmités » d'une tardive vieillesse. Tout à fait à la fin » de sa carrière active, il nous donnait encore » son importante étude sur les *Légistes*. Sa » perte nous est donc particulièrement cruelle. » Aussi, demain, nous nous associerons tous » au deuil de sa famille en assistant à ses » funérailles. »

M. le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées dans la quinzaine écoulée.

Il y joint les hommages suivants qu'il offre au nom des auteurs :

GUSTAVE GOUBIER : *Le culte catholique sous la Révolution. — Les processions à Nîmes (1790-1802).*

PAUL FAUCHER et le LIEUTENANT GIMON : *Une nécropole néolithique.*

Communication est donnée de la circulaire du 28 décembre 1905, adressée par l'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX et portant le programme des Concours pour l'année 1906 et les années suivantes.

Une circulaire de Nancy, février 1906, annonce que, « le 4 mars de cette année, M. » *Camille Chabaneau* accomplira la 75^e année » d'une vie consacrée au travail et couronnée » de succès... Placé définitivement à la tête » des provençalistes (par son magistral examen critique du texte de *Flamenca* (1902), il » a consacré toutes ses forces à l'étude de la » langue et de la littérature du midi de la » France... En 1879, la vieille et célèbre » Université de Montpellier l'appela à la » chaire qui venait d'y être nouvellement » fondée ; c'est ainsi qu'il initia à la méthode » scientifique de nombreux disciples. » La » circulaire fait connaître les décisions prises » pour honorer d'une manière digne de lui le » savant maître, par un certain nombre de ses » amis, élèves et admirateurs. »

Une circulaire datée de Paris, le février 1906, fait connaître les dispositions prises et le programme des excursions projetées pour le Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques (XIII^e session.— Monaco, 1906), sous le haut patronage de S.A.S. le Prince Albert 1^{er}, du 16 au 22 avril inclusivement.

On arrive aux lectures annoncées.

M. le chanoine François Durand fait con-

naître son étude sur *la Société populaire de Montfrin* (1791).

M. de Balincourt entretient ensuite ses confrères de ce sujet : *De l'isle de Rhodes en Avignon* et transcrit *trois lettres des chevaliers de Merles et de Forbin (1512-1514)*. Ce travail paraîtra dans la *Revue du Midi* (voir le numéro du 15 avril 1906).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Séance du 10 mars 1906.

Présents : MM. Daudet, *vice président*, remplaçant M. le président Allard, indisposé et excusé ; Deloche, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, marquis de Valfons, Bruneton, Reinaud, chanoine François Durand, Maruéjol, Delamare, Jouve, colonel Robin, Gal, Dessaux, chanoine Bonnefoi, La Haye, Georges Fabre, Coulon, Puech, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*

Le procès-verbal de la séance du 24 février est lu et adopté.

M. le secrétaire dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées depuis cette date.

Il offre, de la part de l'auteur, *correspondant*, l'hommage suivant :

GASTON DARBOUX, professeur à la Faculté des Sciences de Marseille : *Saint-Pierre et Miquelon*.

M. Daudet, après avoir excusé M. le président Allard, retenu encore par une indisposition persistante, rappelle le récent décès de M. Fernand Verdier et dit qu'à ses obsèques, qui ont eu lieu le dimanche précédent, dans la matinée, il a, au nom de la Compagnie, rendu de son mieux un hommage mérité à ce très estimé et regretté confrère. Il dépose son *Allocution*, qui sera, selon la tradition, insérée en tête du prochain volume des *Mémoires*.

Conformément à l'art. 15 du règlement, M. le président consulte l'Académie sur le remplacement de M. Simon, décédé. La vacance de ce siège est déclarée, ainsi que l'ouverture du registre de présentation sur lequel il est arrêté que les inscriptions de candidatures seront reçues durant la prochaine séance du 24 mars et jusqu'à la fin de la séance suivante du 7 avril.

M. le secrétaire communique la circulaire datée de Paris, le 10 janvier 1906, et adressée par le COMITÉ DES FÊTES *du TROISIÈME CENTENAIRE de CORNEILLE* (6 juin 1906).

L'ordre du jour appelle l'élection d'un *membre résidant*, en remplacement de M. *Enjalbert*.

Le scrutin auquel il est procédé en vertu des art. 20 et suivants du règlement donne l'unanimité des suffrages exprimés par les 21 membres présents et votants à M. *Albert Donnedieu de Vabres*, qui, en conséquence, est proclamé élu.

On arrive à la lecture annoncée.

M. *Reinaud* fait connaître diverses pièces de poésie qu'il a composées sous ce titre : *Sonnets neigeux et divers*.

M. *La Haye* présente à ses confrères, qui les examinent avec beaucoup d'intérêt, trois plans en héliotypie qui sont la reproduction du travail avec lequel M. *Fernand Janin*, notre pupille, élève de M. Laloux, a obtenu le *premier second grand prix de Rome* (architecture) en 1905. Le sujet est : *Un Château d'Eau*.

Enfin, M. *Maurin* entretient l'Académie d'une question qui préoccupe depuis quelque temps le monde des archéologues et des artistes, celle des réparations au *Théâtre antique d'Orange*, à laquelle l'Académie ne saurait rester indifférente. Cette question est soulevée par le projet de M. Formigé, architecte, et par les critiques et la protestation qu'il a suscitées et dont s'est fait l'interprète éloquent M. Gabriel Boissy, du *Mercure de France*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 24 mars 1906.

Présents : MM. Reinaud, appelé, en conformité de l'art. 34 du règlement, à présider la séance en l'absence de MM. Allard et Daudet, *président* et *vice-président*, indisposés, absents et excusés ; Deloche, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Bruneton, chanoine François Durand, Barral, Maruéjol, chanoine Delfour, Delamare, colonel Robin, chanoine Bonnefoi, Puech, Donnedieu de Vabres, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la séance du 10 mars est lu et adopté.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes reçues depuis cette date.

Il offre, au nom de l'auteur, l'hommage suivant :

L. BRUGUIER-ROURE : *Le roi Gianinno. — Un Prétendant au Trône de France dans la vallée du Rhône en 1360.*

M. *le président* dit que M. Albert Donnedieu de Vabres, élu à la dernière réunion et qui prend séance aujourd'hui, est ici connu de tous, ainsi que ses titres invoqués par ses parrains. Il s'adonne à des œuvres diverses. Une de plus n'est pas pour l'effrayer. Il collabora jadis à une intéressante Revue nimoise, *Nemausa*, qu'avait fondée notre confrère, M. Maruéjol. Une tradition de famille, qu'il n'est pas possible de négliger, le désignait également à nos suffrages. Nous avons voulu nous l'attacher comme nos devanciers avaient uni à eux son grand-père, M. Ferdinand Girard ; qu'il soit donc le bienvenu parmi nous. Il y occupera une place, qui, à ces divers titres, lui était destinée.

M. *Albert Donnedieu de Vabres* répond pour remercier l'Académie d'une nomination qui le rend tout confus. C'est pour lui une charge qui l'effraie d'avoir à collaborer aux travaux d'une compagnie si distinguée. Son sentiment est qu'il aura beaucoup à écouter et à apprendre parmi ses nouveaux confrères en qui il comptait beaucoup d'amis dont le nombre, il l'espère, ne fera que s'augmenter. Il est particulièrement sensible au souvenir de son grand-père rappelé par M. *le président Reinaud*. Il sent bien que c'est à ce souvenir qu'il doit son entrée dans la Compagnie et le privilège d'y occuper le fauteuil de son distingué prédécesseur.

M. *Gustave Fabre*, à propos de la relation par le procès-verbal de la dernière séance des observations relatives aux réparations projetées au Théâtre d'Orange, fournit quelques communications qu'il a rapportées sur ce sujet d'un récent voyage par lui fait en cette ville. Il en résulte que ces réparations, réduites au strict nécessaire de réparations et non de constructions nouvelles, sont approuvées et désirées par les habitants du pays.

On passe aux lectures annoncées.

En l'absence de M. *Raymond Février*, son envoi poétique est communiqué par M. *le secrétaire*. Cet envoi comporte les pièces suivantes : *Foulque Nerra*. — *Mariage féodal*. — *Autre mariage*. — *La taverne*. — *Fabliau*. — *L'astrologue*. — *L'alchimiste*. — *Bernard de Ventadour*. Les trois sonnets qui forment l'ensemble de la première pièce pourraient figurer au programme de la prochaine séance publique.

M. *le chanoine François Durand* fait connaître les *Discours* les plus importants prononcés à la *Société populaire de Montfrin* (1789).

Enfin, M. *de Balincourt* donne connaissance de *Notes familiales* tenues à Avignon de 1520 à 1650.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 7 avril 1906.

Présents : MM. Allard, *président* ; Deloche, Clavel, Mazel, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Daudet, Maruéjol, Delamare, Lavergne, Jouve, Dessaux, chanoine Bonnefoi, La Haye, Georges Fabre, Coulon, Puech, Donnedieu de Vabres, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 24 mars est lu et adopté.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes reçues depuis cette date.

M. *le secrétaire* demande des propositions de programmes pour le Concours de 1907. On y réfléchira dans l'intervalle de cette séance à la prochaine dans laquelle il est urgent que le sujet soit arrêté.

M. *Coulon* donne connaissance de son *Etude sur l'esprit du Code civil en regard de l'évolution morale et sociale contemporaine*.

En raison de l'intérêt et de l'utilité que présente ce travail important, l'Académie exprime le vœu qu'il soit inséré dans ses *Mémoires*. L'auteur promet de le mettre promptement au point dans ce but.

M. *Jouve* donne ensuite lecture de quelques fragments d'un article qu'il envoie à la *Revue du Midi* et qui a pour titre : *Lettres intimes d'un conventionnel en mission dans le Midi après la Terreur*. (Voir *Revue du Midi*, livraisons des 15 avril, 15 mai et 15 juin 1906.)

M. *Clauzel, secrétaire perpétuel*, rapporte la délibération et les conclusions de la *Commission du Concours de 1905 (Nouvelle en prose)*.

Il dit que cette commission s'est réunie, le jeudi 29 mars, à 4 heures de relevée. Étaient présents : MM. *Allard*, *Daudet*, *Clauzel*, *Jouve*, *Bruneton*, *chanoine François Durand*, membres du bureau ; et MM. *Gustave Fabre*, *de Balincourt*, *Reinaud*, *Dessaux* et *Puech*, adjoints au bureau.

La discussion a été longue et animée. Tous les membres y ont largement pris part. Après avoir éliminé un certain nombre de manuscrits, la comparaison a été faite très minutieusement entre ceux qui avaient été ainsi réservés. Divers scrutins ont eu lieu, à suite de lecture plus ou moins intégrales ou partielles des pièces retenues, soit pour le maintien définitif de ces pièces, soit pour leur classement. Enfin, il a été décidé que les propositions suivantes seraient soumises à la Compagnie :

Le concours ne comporterait l'attribution ni du prix, ni de l'accessit.

Des *mentions honorables* seraient accordées dans ces conditions et cet ordre :

1° Une médaille de 100 francs à la nouvelle inscrite sous le n° 6, avec ce titre : *Suprême illusion*, et cette épigraphe : *L'esprit court ; le cœur vole !*

2° Une médaille de 50 francs à chacun des trois manuscrits suivants, mais avec ce classement précis pour en bien marquer la valeur respective :

(a) Sous le n° 15 d'inscription, *Au bord de l'eau*, comme titre, et *Lutter pour avancer*, comme devise ;

(b) N° 17, *Socrate, nouvelle nimoise*, avec cette double épigraphe : *Quo non ascendam ?*
Ironie et pitié.

(c) N° 1, *Jeune fille*, avec la devise : *Tout droit.*

Après une discussion approfondie et la lecture de nombreux fragments des pièces soumises au concours, les conclusions de la Commission sont adoptées.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est remise à une date ultérieure, et la séance est levée.

Séance du 21 avril 1906.

Présents : MM. Clavel, ancien président, appelé à présider la séance, en conformité de l'art. 34 du règlement, sur la demande même de M. Maurin, en ordre utile pour occuper le fauteuil, en l'absence de MM. Allard et Daudet, *président* et *vice-président*, absents pour cause d'indisposition ou autre empêchement ; Maurin, Bruneton, Maruéjol, Delamare, Lavergne, colonel Robin, La Haye, Puech, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril est lu et adopté.

M. le secrétaire dépose les publications périodiques que les Sociétés correspondantes ont fait parvenir dans la dernière quinzaine.

Il y joint les hommages suivants, qu'il offre au nom des auteurs :

GALIEN MINGAUD : *Epingles en bronze trouvées à Vers (Gard)*.

DURAND-AUZIAS : *L'époque de la Terreur à Roquemaure (Gard)*.

M. le secrétaire donne communication d'une circulaire adressée de Paris, le 30 mars dernier, par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE, avec le programme qui l'accompagne, et relative au *Congrès Archéologique* qui sera tenu à Carcassonne (Aude), du 22 au 30 mai, par cette Compagnie.

Il est répondu par une décision ordinaire d'abstention que l'état des finances rend de plus en plus obligatoire à une circulaire de la SOCIÉTÉ D'EMULATION D'ABBEVILLE sollicitant une souscription en faveur d'une « statue à » Abbeville, près des carrières de cailloux où » Boucher de Perthes fit ses découvertes géniales », en l'honneur de ce savant.

M. le secrétaire dit qu'en exécution du

jugement porté sur le *concours de 1905* il a fait publier par la presse les résultats des délibérations de la commission et de la Compagnie. Sur quatre concurrents dont les envois ont été distingués par une mention et qui étaient invités à se faire connaître, deux lui ont écrit pour justifier de leur titre et autoriser l'ouverture du pli cacheté contenant leur nom. La première, auteur de « *Suprême illusion* » (mention et médaille de 100 francs), est Mme Gabrielle William Duncan, maître ès-jeux floraux du Languedoc, boulevard des Lices, 17, Arles-sur-Rhône. Elle est la nièce de M. et Mme Gervais-Bedot, propriétaires de la « *Revue du Midi* ». Elle s'exprime ainsi :

« Arles, ce 15 avril 1906.

» Monsieur,

» J'ai appris avec le plus grand plaisir par la « *Chronique Mondaine* » que l'Académie de Nîmes avait bien voulu décerner une médaille de cent francs à la nouvelle : *Suprême Illusion*, que j'avais envoyée au concours de prose, et qui portait pour épigraphe : *L'esprit court, le cœur vole*.

» Je suis très reconnaissante à l'Académie de Nîmes de la distinction dont elle a bien voulu honorer mon envoi, et l'autorise volontiers à ouvrir le pli renfermant mon nom.

» Nimoise jusqu'à mon mariage qui a fait de moi une Arlésienne, je suis doublement heureuse aujourd'hui de cette récompense me venant de ma ville natale, à laquelle je suis si profondément attachée, par l'esprit et par le cœur.

» En vous priant de transmettre à l'Académie de Nîmes mes sincères remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

» Mme Gabrielle William Duncan,

» Maître ès-jeux Floraux du Languedoc. »

L'autre est Mlle Marguerite Duval-Laguierce, devenue depuis Mme Moutier. M. Moutier est capitaine d'artillerie à Nîmes. La pièce mentionnée avec une prime de 50 francs est la « Jeune fille ».

A propos du Concours et à la suite de la décision prise à la séance précédente, le programme du *Concours de 1907* est, après discussion, arrêté dans les termes suivants : « Monographie d'une industrie du Gard ».

M. *le secrétaire* rapporte avec plaisir à ses confrères, sur la foi des journaux, que le jeune André Vidal, l'un de nos pensionnés sur le legs Maumenet, vient de faire recevoir un tableau au Salon. Ce succès fait le plus grand honneur à notre pupille, qui est âgé de vingt ans à peine et n'est à l'École des Beaux-Arts que depuis deux ans.

Enfin, M. *le secrétaire* communique les propositions de distinctions à accorder, à la prochaine séance publique, aux donateurs de médailles ou d'objets antiques à nos Musées. Ces propositions faites par les conservateurs, MM. Goudard et Mazauric, sont approuvées entièrement.

M. *Bruneton, trésorier*, demande la parole pour le règlement des frais et honoraires dus à Mes Guérin et Bellot, notaires de la succession Maumenet. Il dépose le Mémoire relatif à ce règlement. Il dit qu'il a obtenu, après bien des pourparlers et des discussions, sur le chiffre total de..... Fr. 10.134.70
Une réduction de..... 2.317.70
D'où un reliquat à notre charge de Fr. 7.817.00

Pour le payer, il demande l'autorisation de vendre 225 fr. de rente, à prendre sur l'inscription 3 o/o, N° 556.989, série I de 731 fr., qui produiront, suivant les cours de la Bourse, somme à peu près suffisante pour désintéresser les officiers ministériels en question.

Quant au supplément, s'il en est besoin, il serait pris sur la réserve.

Toutes explications ayant été fournies à ce sujet, avec pièces à l'appui, les propositions et

demandes de M. le trésorier sont complètement et à l'unanimité approuvées et accordées.

M. Bruneton, trésorier, est, en outre, chargé de toutes les formalités nécessaires pour arriver aux aliénations obligatoires et à l'apurement définitif du compte de MM. Guérin et Bellot : notamment il est spécialement désigné à l'effet de donner pouvoir au syndic des agents de change pour la vente du titre et à l'effet de recevoir de ce syndic ou de tout autre le compte de cette opération ainsi que les fonds en provenant, en même temps que d'en donner quittance et décharge régulières.

M. *Allard*, étant indisposé, n'a pu se rendre à la réunion. La lecture annoncée de son *Discours* pour la séance publique prochaine est, par suite, renvoyée à une date ultérieure.

Après quelques renseignements fournis notamment par MM. *Maurin* et *Maruéjol* sur certaines parties (les portes des gladiateurs) des Arènes, la séance est levée.

Séance du 5 mai 1906.

Présents : MM. Allard, *président* ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Benoît-Germain, Bruneton, Reinaud, Daudet, chanoine François Durand, chanoine Delfour, Delamare, Lavergne, Jouve, colonel Robin, Gal, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 21 avril est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes, qui sont parvenues depuis cette date.

Il dépose également la plaquette suivante dont il fait hommage au nom de l'auteur :

LOUIS VEDEL : *Flore fossile du fond du puits de Malagra à Bessèges. — Sur les variations de forme des cicatrices dans la partie syringodendroïde des sigillaires.*

Est accueillie favorablement la demande d'échange des publications formulée par la SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO (circulaire du 23 avril 1906).

La SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR transmet deux circulaires, datées de Chartres, l'une le 12 avril 1906, l'autre, le 26 avril. Elles sont relatives à la *célébration de son cinquantième*, qui est définitivement fixée au 14-27 mai courant.

Il est répondu par l'abstention, selon les errements constants de la Compagnie, à la demande de l'ACADÉMIE D'AMIENS sollicitant « une souscription pour élever un monument à la mémoire de *Jules Verne* ».

M. le *secrétaire* a le plaisir de communiquer

à ses confrères une lettre que lui a écrite de Paris, le 26 du mois dernier, Mlle *Jeanne Amblard*, pensionnée de la Compagnie sur le *Legs Maumenet*. Mlle Amblard annonce qu'elle a réussi, avec d'excellentes notes, à l'examen du 1^{er} degré de professorat de dessin dans les lycées et collèges. Ce succès a été doublé d'un autre : deux de ses aquarelles, représentant des vues de la Fontaine de Nîmes, ont été admises au Salon des artistes français. Mlle Amblard prépare courageusement l'épreuve, qui aura lieu en juillet prochain, du degré supérieur du professorat de dessin.

M. *La Haye* indique que M. *André Vidal*, autre pupille de l'Académie (*Legs Maumenet*), a également été reçu au même concours que Mlle Amblard pour le professorat de dessin dans les lycées et collèges (1^{er} degré).

La séance publique est fixée au 31 mai courant. Le programme dont les articles principaux sont indiqués sera définitivement arrêté dans la réunion prochaine.

La Commission du *Prix Jules Sulles* sera convoquée, suivant les convenances de ses membres, le jeudi 10 mai à 4 heures de relevée.

Il est procédé à l'élection à l'ordre du jour. Le scrutin ouvert et dépouillé donne l'unanimité des suffrages des membres présents et votants, soit 20 voix, à M. *Albert Hérisson*, *Inspecteur de l'enseignement agricole, professeur à l'institut agronomique*, lequel est proclamé *membre résidant*, en remplacement de M. *Joseph Simon*, décédé.

On passe aux lectures.

M. *Allard* donne celle de son *Discours* proposé pour la séance publique sous ce titre : *De l'Art Chrétien ou l'architecture française au moyen âge*.

Il est écouté avec le plus grand plaisir et agréé.

M. *le secrétaire*, en l'absence de M. *Albert Roux*, de Sanilhac, communique sa poésie : *Sans cœur*, que ce correspondant lui a adressée pour être lue à cette séance.

Enfin, M. *Gustave Fabre* présente le *Rapport* suivant sur le *Congrès des Sociétés savantes en 1906*.

« Messieurs,

» Vous avez bien voulu me confier la mission de représenter l'Académie de Nîmes au Congrès des Sociétés savantes qui s'est tenu cette année à Paris et j'ai pour devoir de vous dire quelques mots des séances auxquelles j'ai eu le privilège d'assister.

» Le Congrès s'est ouvert, le mardi 17 avril, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Levasseur, membre de l'Institut. Après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, le Président a donné connaissance de l'ordre du jour des séances dans les différentes sections entre lesquelles les travaux se partagent.

» Les sections ; c'est ici que l'embarras commence pour les membres qui comme moi n'ont point de spécialité. Plusieurs questions peuvent intéresser ; mais elles sont traitées le même jour, peut-être à la même heure dans des locaux différents, et l'on est condamné à faire la navette entre plusieurs amphithéâtres (les sections sont au nombre de cinq, partagées elles-mêmes en 13 subdivisions) pour essayer de tomber au passage sur le travail que l'on désire entendre.

» Je me hâte de dire cependant que j'ai pu dès l'abord procéder par élimination ; il est plusieurs sections d'où mon incompétence m'excluait naturellement. Je n'ai point essayé de me rendre aux mathématiques ni aux sciences médicales ou physiques ou naturelles, ni même, car je suis ignorant des douceurs du vérascope, à la photographie. Mais ces sections écartées, il me restait encore un stock assez considérable et de salles à visiter et de mémoires à entendre.

» Dans la section d'Histoire et de philologie,

j'avais noté comme pouvant m'intéresser particulièrement un travail sur les Jeux Floraux de Rodez au XVIII^e siècle par M. Marius Constans ;

» Dans la section des sciences économiques et sociales, une étude de M. Péret sur les maisons ouvrières, où j'ai recueilli cette pensée digne de remarque que les sociétés de secours mutuels ne songent point assez à construire pour leurs adeptes de ces habitations salubres, parce que la loi leur accorde quatre et deux pour cent des fonds placés par elles ; plus un mémoire de M. Morlot sur la comparution individuelle des citoyens du Tiers-Etat en vue des Etats-généraux de 1789 ;

» Dans la section de géographie, un travail de M. Bouquet de la Grye sur Paris port de mer, et une étude de M. Belloc sur l'orthographe des noms de lieu de la France méridionale ;

» Enfin, dans la section d'archéologie, où j'ai passé le plus de temps (l'Académie reconnaît là son délégué, n'est-il pas vrai, chers collègues archéologues ?) un travail de M. Cagnat sur les Gaulois en Afrique et les Africains en Gaule ; divers rapports, l'un de M. Chauvet sur deux statuettes gallo-romaines inédites ; l'autre de M. Béchade sur le barillet des colliers des temps préhistoriques à nos jours ; un autre de MM. Delvincourt et Baudet sur une sépulture néolithique à Montigny-sur-Crécy (Aisne) ; un autre de M. Pilloy sur un vase Carolingien ; un autre enfin de M. Charles Puech sur les bourgades bâties à pierres sèches du département du Cantal. Ce dernier travail, dont l'auteur était absent, fut lu par un commandant Espérandieu, à propos duquel je me suis demandé s'il était le savant chercheur portant ce nom dont nous avons entendu quelquefois à l'Académie de Nîmes de précieuses communications. Le même commandant Espérandieu a lu une étude de lui sur les fouilles d'Alise-Sainte-Reine, visant, non point l'Alesia Gauloise, mais la ville Gallo-romaine bâtie après la conquête sur les ruines de la première. Cette dernière étude était particulière-

ment attachante, et je l'ai écoutée avec le plus vif intérêt, soit à cause du sujet même, soit à cause du fait que je me figurais (me suis-je trompé sur ce point ?) que l'auteur était bien cet ami éloigné dont la collaboration nous fait le plus grand honneur.

• J'ai eu même un moment l'espoir d'entendre un de nos vrais confrères, M. Ulysse Dumas, de Baron, correspondant de l'Académie de Nîmes, lire un travail, qui était annoncé, sur les stations préhistoriques nouvelles dans le département du Gard. Mais j'ai vainement essayé de tomber sur cette lecture ; elle n'est point venue à la place indiquée ; M. Dumas ne figurait pas sur la liste des membres assistant aux réunions, et j'ai dû renoncer à la satisfaction de constater *de visu* ou tout au moins *de auditu* la participation directe et effective, à ce congrès, de notre Compagnie.

» Le samedi 21 avril, a eu lieu, à 2 heures, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne où s'était ouvert le congrès, la séance solennelle de clôture, sous la présidence de M. Poincaré, Ministre des finances. Après un travail très fouillé et très documenté de M. Armand Brette sur la question de la noblesse et de ses privilèges avant 1789, M. Poincaré prend la parole : « Je suis venu, dit-il, remplacer M. le Ministre de l'Instruction Publique, retenu loin de nous par un pénible devoir. Il n'a pas voulu laisser partir, sans lui dire l'adieu suprême, l'illustre savant qui a été victime avant-hier d'un déplorable accident et dont le génie simple et profond jetait sur la France un si grand éclat. » Il s'agissait, vous le savez, du regretté M. Curie, écrasé par un lourd camion en traversant la rue Dauphine et dont la dépouille mortelle quittait Paris à la même heure. M. Poincaré constate ensuite que les Sociétés savantes se sont multipliées d'une façon réjouissante, stimulant dans le pays la passion généreuse et désintéressée des études et des recherches. Il poursuit en faisant l'éloge funèbre de M.

Boutmy, membre du Comité des travaux historiques, qui, en créant l'école des sciences politiques, a donné à la France des administrateurs sérieux et dévoués, et conclut en souhaitant que les principes de bonne administration enseignés dans cet établissement soient respectés par tous ceux qui, à un titre quelconque, sont mêlés aux affaires publiques. Des applaudissements unanimes couvrent les dernières paroles du très remarquable discours de M. Poincaré.

» La séance se termine par l'énumération des distinctions honorifiques accordées à l'occasion de ce Congrès, et j'ai le plaisir d'entendre M. de Saint-Arroman proclamer, parmi les nouveaux Officiers d'Académie, M. Félix Mazauric, le sympathique Conservateur de nos Musées Archéologiques.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 19 mai 1906.

Présents: MM. Allard, *président*; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, marquis de Valfons, Benoît-Germain, Bruneton, Reinaud, chanoine François Durand, Maruéjol, chanoine Delfour, Delamare, Lavergne, Jouve, colonel Robin, Gal, Dessaux, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, Hérisson, *membres résidants*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 5 mai est lu et adopté.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées depuis cette date.

Après avoir constaté avec satisfaction la réélection à une importante majorité de notre confrère M. *Léonce de Curières de Castelnau* comme député de l'Aveyron (scrutin du 6 de ce mois), M. *le président*, s'adressant à M. *Albert Hérisson*, nouvellement élu et qui prend séance, dit qu'il use avec plaisir de l'agréable privilège attaché à ses fonctions de souhaiter la bienvenue aux nouveaux confrères. Nous sommes actuellement, ajoute-t-il, au complet, c'est-à-dire 36 membres résidants. Espérons que de bien longtemps rien de fâcheux ne viendra créer un vide dans nos rangs. Les titres de M. *Albert Hérisson* à la faveur que l'Académie lui a octroyée sont nombreux et importants. Ils sont assez connus pour qu'il soit à peine utile de les rappeler sommairement. Professeur de mécanique appliquée à l'hydraulique agricole à l'Institut national agronomique, Inspecteur de l'enseignement agronomique, M. *Albert Hérisson* a encore des qualités personnelles qui le rendent éminemment sympathique. On sait avec quel soin jaloux et quel zèle il s'acquitte de ses fonctions et répand son enseignement. Ses occupations ne l'empêchent pas de s'intéresser à l'automobilisme et à son perfectionnement.

On sait qu'il en est un des fervents. L'Académie a le ferme espoir que ce zèle, ces connaissances variées et utiles lui seront profitables par les communications du nouveau confrère.

M. *Albert Hérisson* remercie M. le président des paroles trop aimables qu'il vient d'entendre. Il s'excuse d'un éloignement que lui ont imposé, ces derniers jours, depuis son élection, ses fonctions de professeur qu'on vient de rappeler et qui l'obligent à être dans sa chaire de Paris deux fois par semaine pour y faire son cours. N'ayant pu le faire encore pour chacun en particulier, il remercie collectivement ses confrères du grand honneur qu'ils lui ont accordé. Il en sent tout le prix. Son passé littéraire ne semblait pas le destiner à s'asseoir dans le fauteuil de ces deux derniers titulaires, MM. Simon et Penchinat. Il fera de son mieux pour occuper cette place selon ses goûts et ses aptitudes aussi utilement, aussi assidument que possible.

Communication est donnée d'une circulaire de M. le Maire de Nîmes, en date du 11 mai 1906, demandant un délégué à la Commission de distribution du Legs *Boucher de Perthes* (année 1906). M. *Daudet*, vice-président, est désigné à l'unanimité, sur l'impossibilité de M. *Allard*, président, d'accomplir cette mission à l'époque où elle doit l'être.

M. le secrétaire donne connaissance d'une lettre du 14 mai, de M. *Raymond Sarthou*, professeur de première au Lycée de Nîmes, qui se déclare l'auteur de la nouvelle n° 17, *Socrate*. Les indications contenues au pli cacheté sont conformes. M. Sarthou, qui désire n'être pas nommé en séance publique, abandonne ce secret de l'anonyme en faveur de l'Académie (lettre du 17 mai).

M. *Clavel* demande la parole pour annoncer que l'*Alliance Française* organise pour une date prochaine non encore définitivement arrêtée une conférence sous le patronage de notre confrère M. *Paul Révoil*, qui vient de représenter si dignement la France à Algésiras.

Il demande à l'Académie, dont M. *Paul Révoil* est *membre honoraire*, la permission d'annoncer cette conférence sous le patronage de notre Compagnie. Cette autorisation est accordée.

On passe aux lectures.

M. *Reinaud* donne connaissance de son *Compte rendu des travaux de l'Académie en 1905*, année de sa présidence, qu'il a préparé pour la séance publique et qui est approuvé.

M. *Clauzel* présente son rapport sur la distribution du *Prix Jules Salles*. Il dit que la commission s'est réunie, le jeudi 10 mai, à 4 heures après midi. Etaient présents : MM. *Allard, Daudet, Clauzel, Bruneton, chanoine François Durand*, membres du bureau ; et MM. *Gustave Fabre, Reinaud, Gal, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon*, adjoints au bureau. Les conclusions de la commission sont approuvées, qui accordent 300 fr. à M. *Félix Mazauric*, 150 fr. à M. *Marcel Mérignargues*, et 150 à Mlle *Jeanne Rome*.

M. *Benoît-Germain* lit sa poésie : *Le ballon captif*.

Enfin, M. *Clauzel*, en l'absence de M. *l'abbé Magnen*, souffrant, lit sa fable : *Le chien et le chat ou finesse et violence*.

A la suite de ces lectures, le programme de la séance publique est définitivement arrêté de la façon suivante :

1° M. F. ALLARD, président : *De l'Art Chrétien ou l'Architecture au moyen âge*.

2° M. E. REINAUD, président sortant : *Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1905*.

3° *Distribution de récompenses aux donateurs d'objets aux Musées*.

4° M. P. CLAUZEL, secrétaire perpétuel : *Concours et Legs*.

5° M. Raymond FÉVRIER : *Foulque Nerra* (trois sonnets).

6° M. BENOIT-GERMAIN : *Le ballon captif* (poésie).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance publique du 31 mai 1906.

Cette séance a été tenue, ainsi qu'il avait été décidé, avec l'autorisation de la Municipalité, dans le Foyer du Grand-Théâtre, le jeudi 31 mai 1906, à huit heures et demie du soir.

Étaient présents : MM. Allard, *président* ; Mazel, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, marquis de Valfons, Benoît-Germain, Bruneton, Reinaud, Delamare, Lavergne, Jouve, colonel Robin, Gal, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, *membres résidants* ; Février, *membre non résidant* ; Fermaud, *membre honoraire* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Les lectures se sont succédé et le programme a été rempli conformément aux décisions prises à ce sujet.

M. F. Allard, *président*, a parlé *De l'Art Chrétien ou l'Architecture française au moyen âge*.

M. E. Reinaud, *président sortant*, a fait le *Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1905*.

M. le *président* a donné lecture de la liste suivante des *récompenses accordées aux donateurs d'objets aux musées*.

DONATEURS AU MUSÉE ÉPIGRAPHIQUE.

Médaille de vermeil.

M. Seguin Antoine, Nîmes.

Médailles d'argent.

MM. Fiéloux, boucher, Aimargues.
Chazot, restaurateur, Nîmes.
Chapelier, professeur, Nîmes.
Mlle A. Richaud, Nîmes.
MM. Seguin Louis, Nîmes.
Janin-Picard, Nîmes.

Remercîments.

MM. Gilles Louis, Caissargues.
Bruguier, serrurier, Nîmes.
Bénézet, serrurier, Nîmes.

DONATEURS AU CABINET DES MÉDAILLES.

Médailles de vermeil.

- 1 MM. Louis Audemard, de Vergèze (Gard),
lieutenant de vaisseau.
- 2 l'abbé R. Amat, curé de Verfeuil
(Gard).
- 3 Mme veuve capitaine Vigne, rue de Beau-
caire, 41.
- 4 MM. de Cazeneuve, villa des Iris (chemin
de Saint-Césaire), Nîmes.
- 5 Amory Sibley Carhart (New-York).
- 6 Pierre Delpuech, 17, quai de la
Fontaine.

Médailles d'argent.

- 1 MM. le chanoine François Durand, aumô-
nier du Lycée de Nîmes.
- 2 C. Oman, professeur à l'Université
d'Oxford (Angleterre).

Remercîments.

- 1 MM. le docteur Boissier, de Joyeuse
(Ardèche).
- 2 l'abbé de Bressy, vicaire à Bouil-
largues.
- 3 Michel Pons, directeur de la Revue
« l'Audace », 14, boul. de Neuilly,
Paris.
- 4 Gustave Cambacédès, architecte de
la ville de Nîmes.
- 5 l'abbé Lombard, professeur à
l'Assomption, Nîmes.

- 6 Félix Bastid, capitaine en retraite à Narbonne.
- 7 Trency Hilaire, de Garons (Gard).
- 8 La direction du journal «Le Journal» à Paris.
- 9 Arthur Dewachter, rue de la Banque, Nîmes.
- 10 Célestin Bastid, négoc. à Manduel.
- 11 Georges de Manteyer, ancien membre de l'Ecole française de Rome.
- 12 L. Campocasso, capitaine à Serrès (Macédoine).
- 13 Léon Anthouard, notaire à Sauve (Gard).
- 14 Prosper Soula, propriétaire à Garons (Gard)
- 15 Le lieutenant Gimon à Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard).
- 16 Richard Schofer de Pforzheim (Grand Duché de Bade).
- 17 Friedrich Loofs, professeur de théologie (Halle A. S. Lafontaine-strasse, (Allemagne).
- 18 Jean Bosc, avocat, conseiller municipal (Nîmes).
- 19 Jean Palatan, propriétaire à Nîmes.

M. P. CLAUZEL, *secrétaire perpétuel*, a fait le *Rapport* sur les *Concours et Legs* et publié les programmes des concours ouverts pour 1906 et 1907.

M. *Allard*, indisposé, a alors quitté la séance. Il a été remplacé par M. *Reinaud* au fauteuil de la présidence.

M. *Raymond Février* a lu trois sonnets : *Foulque Nerra*, extraits de ses poèmes du moyen âge.

M. *Benoît-Germain* a clôturé la séance par la lecture de sa poésie : *Le Ballon Captif*.

La séance a été ensuite levée.

Séance du 2 juin 1906.

Présents : MM. Reinaud, appelé, en conformité de l'art. 34 du règlement, à présider la séance, en l'absence de MM. Allard et Daudet, *président et vice-président*, empêchés par la maladie de se rendre à la réunion ; Mazel, Gustave Fabre, Maurin, marquis de Valfons, Benoît-Germain, Barral, Maruéjol, Delamare, Lavergne, Jouve, colonel Robin, Gal, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 mai et de la séance publique du 31 sont lus et adoptés.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées durant la dernière quinzaine.

Il offre en hommage, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

ANTHONY BERTHIER : *Li Santi Mario en Prouvènço*.

CHANOINE FRANÇOIS DURAND : *L'Eglise Sainte-Marie ou Notre-Dame de Nîmes (Description archéologique)*.

GALIEN MINGAUD : *Rapport sur les travaux de la SOCIÉTÉ D'ETUDE DES SCIENCES NATURELLES DE NÎMES pendant l'année 1905*.

M. Maurin annonce son intention d'insérer mensuellement dans la *Revue du Midi* les procès-verbaux des séances de l'Académie, tout au moins un compte rendu ou résumé de nos réunions. Acte est pris de cette déclaration sans opposition de la part de la Compagnie à cette publication qui pourra être faite sous la seule responsabilité de l'Administration de la *Revue* et à la rédaction de laquelle l'Académie ne saurait en l'état officiellement concourir.

On passe aux lectures annoncées.

M. *Maruéjol* fournit sa *Note sur le Forum de Claude à Nîmes*.

Cette *Note* explique l'inscription suivante portée sur une plaque en marbre blanc, qui est entrée au Musée dans le courant du mois de mai. Largeur de la plaque, 0^m,46; dimension des lettres, 0^m,025; épaisseur du marbre, 0^m,052.

L'inscription est incomplète. Les seules lettres qui s'y trouvent sont comprises dans l'intérieur du tracé d'une ligne noire non reproduite ici. M. *Maruéjol* la complète de la façon suivante. Il la dit fort intéressante par la lecture qu'il en donne et nous apprend que (au Dieu Claude), par la volonté du Dieu Claude et avec approbation du sénat romain, un *monument* (?) fut construit à Nîmes sur les fonds du trésor militaire.

DIVO - CLAVDIO

FORVM-CVM-ARA-DED-EX-S-C-QVOD-FACTVM

EX-AVCTORITATE-DIVI-CLAVDI

SVMPTV - AERARI - MILITARIS

Cette inscription (inérite) a été trouvée au quartier du vieux Saint-Baudile, dans la propriété de M. Chapelier, professeur à l'École professionnelle.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est remise à une date ultérieure, et la séance est levée.

Séance du 16 juin 1906.

Présents : MM. Allard, *président* ; Mazel comte de Balincourt, Benoit-Germain, Reinaud, Daudet, chanoine François Durand, Maruéjol, chanoine Delfour, Delamare, Lavergne, colonel Robin, Dessaux, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 2 juin est lu et adopté, sous les modifications que M. Maruéjol va apporter à la lecture qu'il a donnée de l'inscription relative (?) au Forum de Claude à Nîmes.

M. le secrétaire fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées dans la quinzaine dernière.

Il offre, au nom de l'auteur, en hommage, l'ouvrage suivant :

PHŒBUS JOUVE : *Les Lettres et la Société. — Petites études (1902-1906)*.

M. Maruéjol demande à rectifier l'explication qu'il a fournie, à la dernière séance, sur *Le Forum de Claude à Nîmes*. Cette inscription figurera, du reste, au prochain volume des *Mémoires*, parmi les récentes découvertes archéologiques.

Sur la proposition de M. le secrétaire, la séance du 14 juillet, qui coïncide avec la fête nationale, est changée de date. La date du 7, en avance de huitaine, est adoptée après discussion.

Sur la demande de plusieurs membres, il est décidé que cette réunion sera la dernière avant les vacances trimestrielles, qui prendront fin, par conséquent, vers le milieu d'octobre, la séance de rentrée étant indiquée pour le samedi 20.

M. le secrétaire donne connaissance d'une note relative au *Congrès des Sociétés savantes de Provence à Marseille*. Il lit et distribue une circulaire, datée de Marseille, le 20 mai 1906, qui fournit sur ce *Congrès* des précisions utiles.

M. le secrétaire communique les lettres des 7, 9 et 11 juin courant par lesquelles M. Mazauric, Mmes William Duncan et Moutier remercient l'Académie de l'allocation attribuée à l'un sur le *Prix Jules Salles*, et des mentions accordées aux deux autres dans le *Concours de 1905*.

M. le chanoine François Durand dépose la proposition qui suit relativement aux *Souterrains de la Maison Carrée*.

« A la séance publique du 28 août 1843, M. Nicot, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes, dans son compte rendu des travaux, rappelle avec éloge la lecture de M. Auguste Pelet sur « les constructions souterraines de la Maison Carrée. » Nos mémoires ne publièrent pas les plans et l'étude de M. Pelet, qui les donna à la Société des antiquaires de France. Nous possédons ces pages et le plan annexé, avec le tracé des souterrains de la Maison Carrée, dont d'ailleurs Ménard et d'autres se sont aussi occupés.

» Or ces divers travaux sont incomplets. Des parements de mur, des voûtes y font l'objet d'une discussion concernant leur origine. L'archéologie a fait des progrès ; peut-être serions-nous plus heureux que nos devanciers !

» La photographie au magnésium nous permettrait de reproduire exactement ces constructions souterraines ; on pourrait les publier ; ce ne serait pas sans intérêt.

» Aujourd'hui, des ouvriers travaillent à la réfection d'un escalier d'accès du péribole, et des murs qui l'avoisinent. Un conservateur plein de zèle et de talent faciliterait les recherches.

» Suis-je trop audacieux, MM., de vous pro-

poser d'émettre le vœu (qui sera communiqué à la municipalité) *que les souterrains de la Maison Carrée soient ouverts*, après 63 ans de ténèbres, et qu'une commission émanant de la commission archéologique municipale soit autorisée à les visiter et à faire un rapport sur ces souterrains? »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. M. *le secrétaire* est chargé de la transmettre sans retard à la municipalité; ce qu'il promet de faire.

On arrive à la lecture annoncée.

En l'absence de M. *l'abbé Nicolas*, M. *le secrétaire*, qui est en possession de son manuscrit, donne connaissance de l'*Avant-propos* du TOME III de l'*Histoire des Grands prieurs et du Prieuré de Saint-Gilles*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 30 juin 1906.

Présents : MM. Allard, *président* ; Mazel, Benoit-Germain, Bruneton, Reinaud, Daudet, chanoine François Durand, Maruéjol, Delamare, colonel Robin, Gal, chanoine Bonnefoi, Coulon, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 16 juin est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques que les Sociétés correspondantes ont fait parvenir dans la dernière quinzaine.

Il offre, au nom des auteurs, les hommages suivants :

HENRI MAZEL : *Ce qu'il faut lire dans sa vie.*

Discours prononcés aux obsèques de M. Joseph Simon.

GALIEN MINGAUD : *Epingles de l'époque du bronze découvertes à Vers (Gard).*

PAUL BÉRENGUIER : *Notes orthoptérologiques. — I. La magicienne dentelée « Saga Serrata ».*

M. le *secrétaire* annonce que le vœu, émis, à la dernière réunion, relativement aux *Sou terrains de la Maison Carrée*, a été favorablement accueilli par la municipalité. M. le maire lui a dit avoir donné à M. l'architecte municipal des instructions en conséquence. Comme suite, l'Académie désigne, parmi ses membres, quatre commissaires pour suivre ces opérations. Ce sont : MM. Allard, *président* ; Reinaud, *ancien maire* ; chanoine François Durand ; Maruéjol, *conseiller municipal*.

M. le *secrétaire* fait part du deuil qui vient d'atteindre un confrère, Monseigneur Henri

Constans, en la personne de son cousin, M. le chanoine Léon Chapot, ancien religieux mariste, décédé le 19 de ce mois, à l'âge de soixante ans, après une longue maladie.

M. *le secrétaire* annonce que la médaille d'or de l'union coloniale française et du Comité de Madagascar a été décernée, récemment, pour cette année, à notre confrère, M. Paul Révoil, ambassadeur, pour les services rendus à l'Exposition coloniale dans le nord de l'Afrique.

M. *Bruneton* annonce que l'*Alliance Française* tiendra un Congrès à Marseille, à l'occasion de l'Exposition coloniale de cette ville, dans les premiers jours du mois, du 10 au 15 septembre prochain. Il donne quelques renseignements à ce sujet et distribue les circulaires et programmes qui y sont relatifs.

On passe aux lectures.

M. *Allard*, *président*, fournit la sienne, qui a pour titre et pour sujet : *Madame Favart et le Maréchal de Saxe*.

« Parmi les célébrités du théâtre français au XVIII^e siècle, on cite Madame Favart, à qui les historiens attribuent les plus brillantes qualités d'esprit, de cœur et de bienfaisance. A l'occasion de sa mort (1772) et de ses relations avec le maréchal de Saxe, Paul-Ange de La Baulme, maréchal de camp et membre de l'Académie de Nîmes, petit-fils de Joseph de La Baulme, l'un des fondateurs de cette Académie, esquisse dans une note biographique, qu'il communique à ses confrères, ce qu'était Madame Favart, sous le rapport de son talent, aujourd'hui si vanté. Le côté moral de cette comédienne s'y révèle également et démontre combien il est difficile de connaître la vérité historique sur la vie de certains personnages suivant le milieu social dans lequel ils vivent et qui les apprécie.

» Nous donnons ci-après cette nouvelle, qui est loin d'être à l'avantage de Madame Favart, mais qui doit refléter néanmoins, ce nous semble, l'opinion d'une partie de la société de

cette époque, puisqu'elle est écrite par un homme distingué, investi de hautes fonctions, appartenant au meilleur monde, et qu'il communique à une société de lettrés et de savants, ayant un caractère officiel, et à laquelle il appartient lui-même.

» Le théâtre de la Comédie Italienne vient de perdre une actrice célèbre, Madame Favart, morte ces jours derniers, d'un ulcère dans la matrice. Maladie douloureuse et cruelle ; elle a montré beaucoup de courage et de patience pendant tout le temps de ses souffrances. Redevenue un jour d'un long évanouissement, elle aperçut, parmi ceux que son danger avait rassemblés en hâte autour d'elle, un de ses voisins dans un accoutrement fort grotesque ; elle se mit à sourire et dit qu'elle avait cru voir « le paillasse de la mort », mot de caractère dans la bouche d'une fille de théâtre mourant.

» Jamais les prêtres ne purent la déterminer à renoncer au théâtre. Elle dit qu'elle ne voulait point se parjurer ; que c'était son état ; que si elle guérissait, elle serait obligée de le reprendre, et quelle ne pouvait, par conséquent, y renoncer de bonne foi ; elle aimait mieux se passer des sacrements. Mais quand elle se sentit expirer, elle dit : « oh ! pour le coup je renonce ». Ce fut son dernier mot. Madame Favart était âgée de moins de 50 ans. C'était une mauvaise actrice. Elle avait la voix aigre, et le jeu bas et ignoble ; elle n'était supportable que dans les rôles de charge, et ne l'était pas longtemps. Elle jouait supérieure-ment la savoyarde montrant la marmotte : c'était tout son talent, c'était ce qui avait fait sa fortune sur ce théâtre lors de son début en 1749. Elle s'appelait alors Mlle de Chantilly, elle dansait, elle chantait et sa danse en sabots tourna la tête à tout Paris.

» Elle sortait alors de la troupe des comédiens que le grand Maurice de Saxe eut toujours à la suite de son armée victorieuse. La grande célébrité de Mlle de Chantilly venait même de la passion qu'elle avait inspirée à ce héros et à laquelle elle ne fut point sensible,

« Cette partie de son roman prête beaucoup à des réflexions morales. Le héros de la France, le vainqueur de Fontenoy et de Lawfeld, le plus bel homme de son temps, aimait éperdument une petite créature qui était désolée d'être obligée d'être sa maîtresse pour de l'argent, parce que la tête lui tournait d'un garçon pâtissier, mal bâti, appelé Favart, qui s'était échappé de la boutique de son maître, pour faire des chansons et des opéras comiques comme on les faisait alors. Le garçon pâtissier enleva au maréchal de Saxe sa petite maîtresse et s'évada avec elle pendant le siège de Maestricht. La nuit de leur évasion fut apparemment orageuse, car les ponts de communication entre l'armée du maréchal et le corps de Lowendal, qui était de l'autre côté du fleuve, furent enlevés, et l'on craignit que les ennemis n'en profitassent pour tomber sur ce corps et l'écraser. M. du Mesnil, qu'on appelait dans ce temps-là le beau du Mesnil, et que nous avons vu mourir de son expédition au Parlement de Grenoble, entra chez le maréchal de grand matin ; il le trouve assis sur son lit, échevelé et dans l'agitation de la plus vive douleur ; il entreprend de le consoler : « Le malheur est grand sans doute, dit du Mesnil, mais il peut se réparer. — Ah, mon ami, lui répond le maréchal, il n'y a point de remède, tout est perdu. » Du Mesnil continue à ranimer son courage abattu et à le rassurer sur les événements de la nuit, il n'aura pas peut-être, dit-il, les suites qu'on en redoute. Le maréchal continue à se désespérer et à se regarder comme sans ressources, enfin, au bout d'un quart d'heure, il s'aperçoit que tous les discours de du Mesnil n'avaient pour objet que ces ponts entraînés. « Eh ! qui vous parle, lui dit-il, de ces ponts rompus, c'est un inconvénient que je réparerai en trois heures. Mais la Chantilly ! elle m'est enlevée ! »

« Le héros, à qui l'opération la plus importante n'avait jamais fait perdre une heure de sommeil, était échevelé et éperdu pour avoir été délaissé par une petite courtisane.

» Après son début à Paris, cette petite créature épousa, en effet, le garçon pâtissier, devenu auteur et poète, et s'en alla avec lui en Lorraine, si je ne me trompe. Le grand Maurice, irrité d'une résistance qu'il n'avait jamais éprouvée nulle part, eut la faiblesse de demander un lettre de cachet pour enlever à un mari, sa femme, et pour la contraindre d'être sa concubine ; et chose remarquable, cette lettre de cachet fut accordée et exécutée. Les deux époux plièrent sous le joug de la nécessité et la petite Chantilly fut à la fois femme de Favart et maîtresse de Maurice de Saxe. Elle causa même la mort de ce héros l'année suivante. Il l'avait emmenée avec lui à Chambord ; elle avait passé dans son lit la nuit où il fut surpris de la maladie qui l'enleva à la France en très peu de temps. L'histoire dit qu'elle remplaça depuis cet illustre amour, par un petit avorton asthmatique appelé l'abbé de Voisenon. C'était apparamment la destinée du fier Saxon, qui ne souffrit jamais aucun échec les armes à la main, d'avoir des faiseurs de vers pour rivaux, et pour rivaux préférés, du moins l'histoire dit qu'il fut aussi jaloux de Marmontel dans ses amours avec Mlle Navarre, qui épousa ensuite un marquis de Mirabeau, frère de l'ami des hommes, et expira bientôt après de désespoir, sous la persécution de la famille irritée de son mari.

» Cette mésintelligence et la suite qu'elle eut firent quitter au marquis de Mirabeau son pays natal. Il trouva un établissement considérable à la cour de Bareuth, où il est mort après y avoir contracté un second mariage plus conforme à sa naissance, et sans doute plus satisfaisant pour son cœur, car il épousa fille de condition et d'un mérite distingué ; et quoiqu'il soit très possible qu'une fille de rien, ou même une courtisane de profession, soit douée d'un mérite éminent, il ne l'est pas trop dans nos mœurs qu'elle ait reçu une première éducation capable de dédommager un homme d'honneur des sacrifices dans lesquels un fol amour l'aurait entraîné.

» Le comte de Saxe aima la mauvaise compagnie des femmes, et même des hommes par choix et par hauteur. Il ne se serait pas trouvé déplacé sur un trône, et avec une âme de cette trempe on ne se trouve bien ni dans les antichambres de Versailles, ni dans les soupers de Paris, où l'égalité préside.

» Pour revenir à M^{me} Favart, je ne me souviens pas de l'avoir jamais connue jolie. Elle n'eut jamais aucun talent pour la vraie comédie ; elle aurait dû quitter le théâtre depuis longtemps. Il est vrai que dans les dernières années, elle y paraissait bien peu. Les auteurs n'avaient garde de lui confier des rôles importants dans leurs pièces. Elle était merveilleuse pour les faire tomber. Il n'y eut que son mari qui eut toujours le bon esprit de lui réserver le principal rôle dans ces pièces et cette piété conjugale influa sensiblement sur leur succès. »

M. *Mazel* communique *Un mandadis à Nîme*, du félibre M. *Bard*.

Enfin, M. *Reinaud* donne connaissance de sa poésie : *Aux Arènes de Nîmes*, qui comporte plusieurs épisodes : *L'amphithéâtre*. — *Le paseo*. — *Le taureau*. — *La banderille*. — *Brindis*. — *L'estocade*.

L'AMPHITHEATRE

Quatre heures vont sonner ; à travers le ciel bleu
Le soleil fait couler un déluge de feu
Sur les gradins dorés d'une antique ordonnance,
Dans l'atmosphère flotte une rumeur immense :
Les essaims bourdonnants, pèle-mêle établis,
Recouvrent tous les blocs, se glissent dans les plis
Du vieil amphithéâtre incrusté de chair vive,
Enorme grappe humaine à l'âme sensitive.
Les éventails légers dansent au bout des doigts,
Mille ombrelles en fleurs palpitent à la fois.
En haut, les tard venus ont mis une couronne
Sur ce panorama vivant qui papillonne
Depuis le podium jusqu'au dernier gradin.
Les lazzis, pour tromper l'attente, vont leur train :

« Qui n'a pas, dit la voix qui sort du vomitoire,
» Son petit vent du Nord? » ou « Qui désire à boire ? »
Dès l'abord, dans ce cadre auguste, original,
Le spectacle apparaît épique et non brutal,
Jeu d'un peuple poli, non d'un peuple barbare.
Que sera donc celui qui tantôt se prépare ?
Du monument romain aura-t-il la grandeur ?
Essayons d'écouter de près battre le cœur
De cette foule en liesse et voyons si son âme
Est digne qu'on l'admire ou digne qu'on la blâme.

LE PASEO

Quatre heures sonnent et soudain
Les deux battants des portes s'ouvrent
Aux accents joyeux de *Carmen*,
Et les alguazils que recouvrent
Les justaucorps de noir velours
De caracoler dans l'arène.
Drapant sous les plus beaux atours
Leur torse à l'allure hautaine,
Bien en forme, les Espadas
Fiers de leur cape de parade
Complaisamment rythment le pas
Vers la tribune de l'Alcade.
Viennent ensuite deux par deux
Les toreros aux bas de soie
Dont les costumes somptueux
Où l'argent brille, où l'or flamboie
Sont rehaussés par le soleil ;
Et puis le superbe équipage
Des picadors dans l'appareil
Des chevaliers du moyen-âge
Bardés de fer et les valets
D'arène et les mules coquettes
Reluisantes sous les plumets,
Les gais rubans et les clochettes.

Au cours du paseo, le peuple s'est dressé ;
Jusqu'au salut final les mains n'ont pas cessé
De battre et d'applaudir : est-il décor qui vaille
Cette scène réglée en matin de bataille ?

LE TORO

Coup de clairon : un toro mugissant
Au garrot large, à la robe d'ébène,
Au jarret sec, les cornes en croissant,
De son seul souffle a balayé l'arène.
Pour éblouir l'animal, le hardi
Capéador vient dérouler la cape
Devant son muflle et d'un geste arrondi
Le fait passer, pirouette et se drape.
Vers la barrière attend le picador :
Le toro fond sur la frêle cavale,
S'allume au fer, sur eux prend son essor :
Choc effrayant ! chute monumentale !
Mais d'un appel de cape justicier
(Quite opportun qui détourne la bête)
Le matador sauve le cavalier
Qui sur sa selle à remonter s'apprête.

A la muette horreur de ces effondements,
Ont vite succédé les applaudissements
Sonores, prolongés, comme un coup de tonnerre
Qu'annonce de l'éclair la lueur éphémère.
Souvent mal protégé, peu propre à ces combats,
Il se peut qu'un cheval ne se relève pas.
Eh ! que de fois rompant des lances dans la lice,
Les anciens preux ont fait un même sacrifice !
Mais quelle gloire aussi, pour le coursier, de voir
Son ennemi mortel fuir la pique et déchoir !
Les sifflets, d'autre part, ne se font point attendre
Si la brute fuyant ne veut pas se défendre,
Si le lourd picador décompose un taureau
Ou maladroitement lui déchire la peau.

LA BANDERILLE

Une autre suerte
Comme un jouet
Nous est offerte :
D'un air coquet
Notre quadrille
Va décocher
La banderille

Au dard de fer.
L'homme s'arrête
Froid, solennel,
Cite la bête
Par un appel ;
Mais il s'élançe,
Lui-même en cas
De résistance,
Et soit au pas
Soit al relance
Soit al quiebro,
Avec aisance
Le torero
Vous la décore
D'un bâtonnet
Multicolore
A double effet.

BRINDIS

Mais de lugubres sonneries
Ont gémi dans les galeries ;
Le matador, l'épée hors du fourreau,
S'avance grave, tête nue :
« Au Président je brinde ce taureau,
Je le tuerai, s'il ne me tue. »

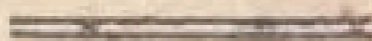
L'ESTOCADÉ

Le serment fait au ciel,
Dans un parfait silence,
Le maître de cartel
Sur le toro s'avance.
Du bout des doigts il tend
L'étendard écarlate,
Le bouclier flottant
Que le zéphir dilate
Vers l'animal surpris :
La muleta l'invite,
Mais en vain dans ses plis
Bruyamment il s'agite.
Grâce au léger écart,
La corne frappe à vide ;

Le diestro sans retard
Recommence impavide :
Passe changée, en rond,
En rideau, de poitrine.
Le fauve furibond
Dans le cirque piétine ;
Puis, tout à coup cuadré,
Après mainte bourrade,
Il s'abat effondré
D'une longue estocade.

Les bravos, les trépignements,
Les cris de joie et d'allégresse
Se transforment en hurlements,
C'est du délire ou de l'ivresse :
Volez, chapeaux et cannes d'or !
Le mouchoir agité réclame
L'oreille pour le matador
Heureux que tout un peuple acclame.

L'ordre du jour étant épuisé, le séance est
levée. La prochaine, comme il a été décidé,
aura lieu le samedi 7 juillet, et sera la der-
nière avant les vacances trimestrielles.



Séance du 7 juillet 1906.

Présents : MM. Allard, *président* ; Mazel, Benoît-Germain, Bruneton, Reinaud, chanoine François Durand, Maruéjol, chanoine Delfour, Gal, chanoine Bonnefoi, Coulon, *membres résidants* : Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 30 juin est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui lui sont parvenues durant la quinzaine dernière.

Il signale les *Annales du Midi* (n° 71. — Juillet 1906). A la page 431, se trouve un compte rendu de l'ouvrage de M. l'abbé C. NICOLAS : *Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles*. A l'éloge des deux premiers tomes déjà parus se joint le vœu de l'apparition prochaine du tome III.

Communication est donnée de la lettre de faire part du décès de M. *Edouard Piette*, à Rumigny (Ardennes), le 5 juin 1906, dans sa 80^e année. Le défunt, travailleur infatigable, avait ajouté à son nom une quantité inimaginable de titres, dont il convient de retenir seulement ceux inscrits sur sa carte de visite : *Ancien magistrat ; Président d'honneur de la Société préhistorique de France ; membre du Comité des travaux historiques et scientifiques*. Notre Compagnie a été favorisée de l'hommage de la plupart de ses importantes publications.

Avant l'impression de ce procès-verbal, il s'est produit un fait qui vaut d'être signalé ici en l'honneur de M. Piette.

Le *Journal officiel* du dimanche 25 novembre 1906 (page 7852) contient le procès-verbal

de la séance tenue par L'ACADÉMIE DES SCIENCES, le 19 novembre, sous la présidence de M. Poincaré. On y lit :

« M. Albert Gaudry fait hommage, au nom
» de M. Henri Fischer, chef de travaux prati-
» ques à la Faculté des Sciences, des der-
» nières œuvres de son regretté beau-père,
» Piette. Il remet en même temps une notice
» nécrologique faite par M. Fischer. On ne
» peut la lire sans quelque tristesse, dit M.
» Gaudry. On y voit que les savants les
» plus éminents reconnaissent que Piette est
» l'homme qui a le plus contribué à jeter de
» la lumière sur les arts et sur l'industrie de
» nos ancêtres. M. Homolle, au nom des
» musées nationaux, déclare que la collection
» donnée par Piette si généreusement à l'Etat
» est une incomparable collection de monu-
» ments de notre préhistoire.

» M. Reinach, parlant de la salle Piette
» qu'on organise en ce moment dans le musée
» de Saint-Germain, écrit : *Elle sera désor-
» mais un lieu de pèlerinage pour les cu-
» rieux du passé le plus lointain de l'hu-
» manité.* Quelques mois seulement avant la
» mort de Piette, l'Académie des Sciences et
» l'Académie des Inscriptions et Belles-Let-
» tres lui ont donné chacune un prix ; et il
» vient de s'éteindre en juin dernier dans sa
» quatre-vingtième année sans avoir reçu
» d'autres marques d'honneur. »

Dépôt est fait du programme des Concours ouverts par L'ACADEMIE DU VAR (Siège à Toulon) pour l'année 1906 et qui seront clos le 30 novembre prochain, terme de rigueur.

Une circulaire, datée de Montpellier, le 28 juin 1906, a trait à la célébration de la 75^e année, qui s'achèvera le 27 août 1906, de M. le professeur Hermann Fitting, de l'Université de Halle. « L'Université de Montpellier et
» un certain nombre d'anciens élèves, amis,
» collègues et admirateurs du maître, se réu-
» nissent pour lui offrir, à cette occasion,

» leurs souhaits de longue vie et le tribut de
» leurs hommages et de leur vénération. » Ils
sollicitent que l'on s'associe à cette fête.

« Pendant cinquante-quatre ans de labeur
» ininterrompu, M. le professeur Fitting s'est
» attaché, à la suite de la grande école ro-
» maniste allemande que l'initiative de Sa-
» vigny avait suscitée, à faire revivre la
» législation romaine, non pas dans sa forme
» antique ou dans ses origines, mais, au con-
» traire, dans les changements qu'elle a subis
» au contact du monde européen barbare et
» moderne, et aussi dans l'immense influence
» qu'elle a exercée sur toute la civilisation
» nouvelle et sur la notion même de l'équité
» au Moyen-Age. »

L'intérêt éloigné et spécial que présente cette
fête décide l'Académie à s'abstenir.

M. le chanoine François Durand propose
les rectifications et explications suivantes à sa
note sur *Les Souterrains de la Maison Carrée*,
qu'il a produite à la séance du 16 juin der-
nier.

« A la séance du 28 août 1843, séance publi-
que de l'Académie de Nîmes, le secrétaire
perpétuel, M. Nicot, dans son compte rendu
des travaux, disait : (Mémoires 1842, 1843,
1844 un seul volume, p. 7.) au sujet de M.
Auguste Pelet :

» Vous n'avez point oublié les descriptions
détaillées des constructions souterraines de la
Maison carrée... Il est superflu de dire tout
ce qu'il y a de science et de sagacité dans ces
divers écrits qui tous ont été imprimés par la
société des antiquaires de France.

» M. Nicot a commis ici une erreur. La so-
ciété des antiquaires de France (1) n'a com-
mencé à publier les communications de M.
Auguste Pelet qu'à partir de 1850. Donc on

(1) Voir : Table alphabétique des publications
de l'Académie celtique et de la société des anti-
quaires de France (1807 à 1889) — aux mots :
A. Pelet — Nîmes.

ne pouvait dire, en 1843, que les ouvrages mentionnés *ont tous été* imprimés etc.

» Mais ce qui est plus étonnant c'est que le travail de M. Auguste Pelet sur les souterrains de la maison carrée n'a pas été publié par cette société. Elle reçut et fit paraître dans ses mémoires : l'aqueduc romain — l'arc d'Orange — un cercueil en plomb — fouilles à la porte d'Auguste ... au temple de Diane ... devant le temple de la Fontaine — inscription de la maison carrée — plans en relief des monuments antiques — les ruines antiques de Nîmes — un tombeau — et enfin la Tourmagne.

» Le travail de M. Auguste Pelet sur les souterrains de la maison carrée ne parut qu'en 1862, dans les Mémoires de l'Académie de Nîmes (p. 58 et plan p. 208), sous le titre de : « *Essai sur la destination première de la maison carrée* » avec les sous-titres suivants : 1° Souterrains de la maison carrée, 2° la maison carrée n'était pas un temple, 3° la maison carrée pouvait être une basilique, 4° la maison carrée était la basilique de Plotine.

» Le plan (p.208) donne le tracé des souterrains en plan et en élévation, mais il ne porte pas d'indication au sujet de l'entrée de ces souterrains ouverte au couchant, par les Augustins en 1689, seule l'entrée romaine (ou présumée telle) située au levant, est indiquée sur ce plan.

» Dans son travail, Auguste Pelet dit (p. 60) que le sol du caveau, qui se trouve sous le péristyle, est à 3 m, 40 au-dessous du pavé de ce péristyle, et il indique l'ouverture pratiquée par les Augustins, dont le plan ne fait aucune mention.

» Ménard, dans son septième volume (p. 32) donne divers détails sur ces souterrains et la seconde planche sur la maison carrée (p. 30) en fournit le plan par terre, avec l'indication des deux entrées, celle du levant et celle du couchant. »

On passe à la lecture annoncée.

M. le chanoine François Durand communique, avec quelques explications, certains Documents sur la Révolution à Montfrin. Un des plus curieux est le Cahier des doléances de la commune de Montfrin, signé Palisse de Mérignargues, alors maire.

M. Maruéjol signale le Bulletin de mai (comptes rendus des séances de l'année 1906 à L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES) qui contient (page 192) le travail de M. Adrien Blanchet sur les Villes de la Gaule romaine aux 1^{er} et IV^e siècles de notre ère. L'auteur dit : « Nous avons tenté de réunir » toutes les remarques relatives aux premiers » remparts de nos vieilles cités, et ces recherches nous ont permis de dresser le tableau » suivant dont l'intérêt est évident. »

L'auteur s'occupe beaucoup de Nîmes. Il note :

« Nîmes (*Nemausus*). Enceinte de l'époque » d'Auguste, 6.200 m. environ.

» Nîmes (*Nemausus*). Enceinte réduite, fin » du III^e siècle, 2.300 m. environ. »

D'après ces constatations, la ville de Trèves seule (*Augusta Treverorum*), dont l'enceinte du I^{er} siècle est de 6.418 m., aurait dépassé l'importance de la nôtre.

« C'est ainsi, conclut M. Adrien Blanchet, » que nous pouvons classer par ordre d'im- » portance, d'après le périmètre des murailles, » les cités gallo-romaines du IV^e siècle, qui » ont formé le noyau de tant de villes du XX^e » siècle. »

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président souhaite de bonnes vacances à ses confrères et lève la séance.

L'Académie entre en vacances pour un trimestre, en conformité de l'article 50 du règlement et de la décision prise à la séance du 16 juin dernier, quant à l'époque de ces vacances.

Séance du 20 octobre 1906.

En conformité des résolutions prises à de précédentes séances, l'Académie a terminé ses vacances trimestrielles et recommencé aujourd'hui, avec ses réunions de quinzaine, le cours régulier de ses travaux.

Étaient présents : MM. Allard, *président* ; Clavel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Benoît-Germain, Bruneton, Reinaud, chanoine François Durand, Maruéjol, chanoine Delfour, Delamare, Lavergne, Jouve, colonel Robin, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées depuis cette date.

Il dépose également les ouvrages suivants qu'il offre en hommage de la part des auteurs :

Ch. FLAHAULT : *L'Aigoual et les Jardins botaniques en Montagne*.

JACQUES ROCAFORT : *La morale de l'ordre*.

R. BIGEARD : *Supplément à la Petite Flore des champignons les plus vulgaires publiée en 1903*.

R. BIGEARD : *2^e Supplément, etc...*

ADRIEN COTTE : *Recueil de poésies inédites*.

Distribution est faite aux membres présents du *Bulletin* et des *Mémoires de 1905*.

M. le Secrétaire mentionne ces événements :

M. Alexandre-Joseph-François GERMER-DURAND, *architecte honoraire du département de la Lozère*, est décédé à Florac, le 1^{er} juillet 1906, dans sa 64^e année.

Madame *Bernard* LAVERGNE, née *Elise* GUIBAL, est décédée à Montredon — Labessonnié (Tarn), le 28 juillet 1906, dans sa 80^e année.

M. *Albert* HÉRISSEON a péri, le 4 octobre 1906, à l'âge de 52 ans, victime d'un accident d'automobile. Il était *Inspecteur Général de l'Agriculture*, professeur à l'*Institut national agronomique*, *Chevalier de la Légion d'honneur*, *officier du Mérite Agricole*, *officier d'Académie*, *commandeur du Nicham*, *Chevalier de la Couronne d'Italie*.

M. *le secrétaire* relate le décès de M. l'*abbé Joseph Albran*, qui fut *membre non résidant* de la Compagnie.

Il rapporte les succès et les distinctions obtenus par :

M. *Fernand Janin*, né à Nîmes le 8 janvier 1880, pupille de l'Académie (Legs Maumenet), qui a été gratifié du prix de fin d'année (Ecole nationale des Beaux-Arts — Architecture), prix Stillmann (bourse de voyage) ;

M. *le Dr Julian*, de Beaucaire, *membre non résidant*, qui a été nommé *Officier d'Académie* :

M. *E. Cheysson*, *membre de l'Institut*, *Inspecteur Général des Ponts-et-Chaussées en retraite*, *Professeur à l'Ecole des Sciences politiques*, qui a été promu *Commandeur de la Légion d'honneur*. A cette occasion, l'Académie, qui s'honore de compter M. Cheysson parmi ses *correspondants* depuis le 2 avril 1887, est heureuse de lui conférer le titre de *membre honoraire*.

Enfin, M. *le secrétaire* annonce que, par décision de S. E. le cardinal chancelier des Facultés catholiques, M. *le chanoine Delfour*, docteur ès-lettres, a été nommé *professeur de littérature comparée à la Faculté des lettres de Lyon*. En félicitant M. *le chanoine Delfour* de cette nomination, l'Académie se réjouit de continuer à le conserver parmi ses *membres résidants*, ces cours ne l'obligeant pas à abandonner la résidence de Nîmes.

M. le président Allard, prenant alors la parole, prononce l'allocution suivante :

« Depuis notre séparation en juillet dernier, Messieurs, bien des événements et des vides douloureux se sont produits au sein de la famille académique.

« L'année 1906, qui a jeté, dès les premiers jours, une ombre de deuil au milieu de nous, semble marquée pour recevoir, sans réserve, les coups de la mort.

« C'est d'abord le cadre des membres non résidants qui est frappé.

« M. François Germer-Durand, fils du savant archéologue, est décédé à Mende dans le courant du mois de juillet.

« M. Durand, d'abord correspondant, en 1879, devint, peu de temps après, membre résidant. Appelé aux fonctions d'architecte du département de la Lozère, à la résidence de Mende, M. Durand prit, le 3 juillet 1886, rang dans le cadre des membres non résidants, où il figurait depuis. Il était donc attaché à l'Académie depuis 27 ans.

« C'est un de nos plus anciens confrères qui disparaît.

« M. Durand avait marqué son passage au milieu de ses confrères par d'utiles et intéressants travaux relatifs à notre histoire locale.

« Il laisse d'unanimes regrets, aussi sa mémoire reçoit-elle le souvenir ému qui lui est dû.

« Mais là ne s'arrêtent pas, Messieurs, les pénibles impressions que nous procure le mois de juillet.

« Notre sympathique confrère, M. Gérard Lavergne, a eu la douleur de perdre sa mère, Madame Bernard Lavergne; qu'il reçoive l'expression des condoléances affectueuses de l'Académie.

« Nous comptions enfin que, pour cette année, la liste funèbre serait close, mais, hélas ! il n'en était rien, et, dès les premiers jours d'octobre, un fatal et terrible accident d'automobile entraînait la mort de M. Albert Hérisson, membre résidant.

« M. Albert Hérisson était né d'hier au sein de notre Compagnie, où il n'a fait que passer ; il ne s'était pas encore associé à nos travaux et les espérances que la Compagnie avait fondées sur ses connaissances pour l'intéresser dans les progrès de la mécanique agricole, dont il professait l'enseignement à l'Institut agronomique, se sont évanouies sous les coups de la mort, qui a fait une victime de la science mécanique à laquelle notre confrère s'était voué.

» Que sa mémoire soit ici saluée avec l'émotion d'un souvenir très sympathiquement douloureux.

• A côté de ces vides douloureux, il s'en est manifesté un d'une nature qui, bien que provoquant des regrets, ne peut que flatter l'Académie, puisqu'il se produit à suite de l'avancement que reçoit l'un de ses membres, appartenant au corps supérieur de l'enseignement. Nous avons cité M. Dessaux, professeur d'histoire, qui quitte le Lycée de Nîmes, pour aller comme Proviseur au Lycée de Tournon.

» M. Dessaux appartient à l'Académie, comme membre résidant, depuis le 20 avril 1901. Nous avons tous apprécié ses hautes qualités et avons été heureux d'assister à la lecture de ses intéressants travaux.

» Assurément nous n'aurons plus le plaisir de le voir s'associer en personne à nos réunions ; mais passant dans le cadre des membres non résidants, nous enregistrons avec satisfaction les communications qu'il voudra bien nous adresser.

» Une autre nouvelle, Messieurs, nous apprenait que notre distingué confrère, M. le chanoine Delfour, était appelé par S.E. le cardinal chancelier des facultés catholiques à la chaire de littérature comparée à la Faculté des lettres de Lyon.

» M. le chanoine Delfour reste au milieu de nous ; il ne quitte pas la ville de Nîmes. Nous avons appris cette détermination avec joie.

» Nous pensons être l'interprète de tous en adressant à Messieurs Dessaux et Delfour nos plus vives félicitations. »

M. le secrétaire communique la lettre qu'il a reçue de M. Dessaux.

« Monsieur le secrétaire perpétuel,

» Si je n'étais très occupé en ce moment par les examens, je ne me serais certainement pas laissé prévenir par vos félicitations. C'est d'ailleurs sans surprise que je me suis vu devancé ; car, de la part de l'Académie et du Secrétaire Perpétuel qui est son interprète, aucune marque de courtoisie ne pouvait me surprendre. Je tiens en retour à vous exprimer de mon mieux, en toute sincérité, combien j'étais sensible à l'honneur d'avoir été élu membre de l'Académie de Nîmes, quel regret j'éprouve à me séparer de confrères dont j'ai su apprécier la valeur, si je n'ai pas suffisamment secondé leur activité, et enfin quel prix j'attache à maintenir, en qualité de membre non résidant, les liens qui m'unissent à votre Compagnie.

» C'est dans ces sentiments que je vous prie, Monsieur le Secrétaire Perpétuel, de vouloir bien transmettre à l'Académie l'expression de mes remerciements et de mes regrets.

Nîmes, le 15 juillet 1906.

» E. DESSAUX. »

Par lettre du 6 septembre, M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des « 5 exemplaires des *Mémoires* et du *Bulletin* de 1905 » qui lui ont été adressés comme service annuel.

M. le secrétaire communique cette dépêche qu'il a reçue de M. le Préfet du Gard.

ACADÉMIE
DE NIMES

« Nimes, le 21 juillet 1906.

*Demande d'alié-
nation d'un titre
de rente sur
l'État.*

» Monsieur,

Renseignements

» J'ai transmis avec avis favorable à M. le Ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes, le dossier relatif à la demande d'aliénation d'un titre de rente 3 % sur l'État formée par l'Académie de Nimes en vue du paiement des frais et honoraires dus en ce qui concerne la succession Maumenet.

» M. le Ministre vient de me faire connaître que le décret autorisant cette aliénation a été adressé, selon l'usage, au Conseil d'État le 21 juin dernier. Dès que ce document sera revenu, et que M. le Président de la République l'aura revêtu de sa signature, il sera notifié aux intéressés.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

» *Le Préfet du Gard,*

» MAITROT DE VARENNE. »

M. le secrétaire dépose pour mémoire la brochure relative au *Congrès des Sociétés Savantes de Provence à Marseille (31 juillet, 1^{er} et 2 août 1906)*. Cette brochure porte notamment la circulaire relative à ce Congrès et le programme des réunions. Arrivée le 27 juillet, durant les vacances de la Compagnie, et le Congrès ayant eu lieu du 31 juillet au 2 août, elle n'a plus qu'un intérêt rétrospectif.

L'ACADÉMIE DE MACON (circulaire du 2 août 1906) adresse la médaille de son centenaire dont l'avvers porte l'effigie de son nouveau jeton de présence. Elle demande, en retour, pour sa collection, un exemplaire de notre propre jeton. Il est fait droit à sa demande. M. *le secrétaire perpétuel* promet de lui adresser notre jeton, à son exemple, dans le volume de nos *Mémoires de 1905*, qui va lui être transmis par le ministère.

Comme pour le Congrès de Marseille, la circulaire de la SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE SEMUR, qui porte la date du 5 septembre 1906 (Semur-en-Auxois (Côte-d'Or) et qui convoque à la réunion d'Alise du 13 septembre alors prochain, dont elle donne le programme, est arrivée inutilement pendant les vacances.

M. *le secrétaire* communique enfin une circulaire ministérielle du 18 août 1906. Elle accompagne « le programme du 45^e Congrès » des Sociétés savantes, qui s'ouvrira à MONTPELLIER, le mardi 2 avril 1907... » Les Mémoires devront parvenir, avant le 7 janvier prochain, au cinquième bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur.

On passe aux lectures.

M. *de Balincourt* raconte *Un épisode ignoré des troubles de Nîmes en juin 1657* (Voir la *Revue du Midi*, numéro du 15 novembre 1906, page 649).

M. *Bruneton* communique des *Notes sur l'Argentine*. Elles se résument ainsi.

« Parmi les pays nouveaux qui attirent l'attention de l'économiste, l'Argentine occupe un des premiers rangs. Son avenir ne pose pas de grands problèmes de race ; ce qui intéresse dans son développement pacifique, c'est la mise en valeur des richesses de son sol, son remarquable mouvement commercial, les débouchés nouveaux qu'il offre aux capitaux européens.

» Dans l'évolution économique de la république Argentine, la France a joué un rôle

moins prépondérant que celui de l'Angleterre ; son influence a surtout rayonné dans le domaine des idées, mais ne s'est pas exercée en ce qui concerne les capitaux avec persévérance et intensité. L'Argentine couvre une superficie égale à celle de l'Europe ; elle présente une variété suffisante de climat. La zone qui avoisine le Brésil appartient à la région tropicale et se prête à toutes les cultures de ces pays, canne à sucre, coton, café ; la partie centrale couverte par les vastes prairies de la pampa offre un excellent terrain pour l'élevage et la culture des céréales ; son climat analogue à celui d'Italie permet à l'Européen de travailler et vivre dans de bonnes conditions hygiéniques ; les vastes territoires voisins de la Terre de Feu sont presque inoccupés : la température trop rigoureuse éloigne le colon. Cette surface, qui pourrait nourrir 100 millions d'hommes, en porte à peine 5 millions.

» Le gouvernement libéral envers les étrangers a manqué d'une bonne direction politique, passant de l'anarchie à la dictature ; ce défaut, traduit par le mot de caudilisme, tend à se modifier sous l'influence du progrès économique et les hommes politiques assagis par l'expérience comprennent toutes les responsabilités que leur impose le relèvement de l'Amérique du Sud.

» L'Argentine est intéressante au triple point de vue agricole, commercial et financier.

» Elle est encore, au point de vue de la constitution de la propriété rurale, dans un état primitif, en raison de l'énorme étendue de terres accaparées par un petit nombre de propriétaires. Ceux-ci les utilisent pour l'élevage du bétail ; les fermes ou estancias varient entre 5.000 et 75.000 hectares, tandis que la moyenne des propriétés est aux Etats-Unis de 55 hectares et en France de 8 hectares. Une réaction commence à se manifester contre l'attribution de surface aussi vastes et les nouvelles concessions au profit d'une seule personne sont limitées à 2.500 hectares.

» Les produits principaux sont les céréales, le tabac, le coton, la canne à sucre.

» Le commerce argentin se résume dans l'exportation de matières premières et l'importation des articles manufacturés d'Europe. En 1904, les exportations se sont élevées à 264 millions et les importations à 187 millions laissant une balance de 78 millions d'or acquise au pays. Les droits de douane représentent l'élément principal des ressources budgétaires.

» Les grandes industries Argentines sont la sucrerie dont le centre est Tucuman, mais elle souffre d'une crise analogue à celle qui sévit en Europe sur cette industrie. La minoterie possède un outillage perfectionné, des moulins à vapeur et des élévateurs à grains. Ses établissements frigorifiques sont considérables : c'est la principale industrie ; son avenir est brillant : concentrée entre les mains de capitalistes Anglais, elle occupe un nombreux personnel.

» L'exploitation du quebracho présente un grand intérêt pour nous : l'écorce de cet arbre fournit un excellent tannin qui supplante celui fourni par l'écorce de nos chênes verts. L'Allemagne en importe des quantités considérables.

» Après un développement rapide, dans lequel la spéculation avait joué un rôle important, le pays subit une crise violente, en 1890, qui amena une réaction violente : les finances publiques, les entreprises commerciales et agricoles étaient dans un complet désarroi ; les terrains perdaient 50 o/o de leur valeur et les sociétés de crédit tombaient toutes en faillite. Le papier monnaie, avili et déprécié, provoquait une hausse du change allant jusqu'à 240 o/o.

» Par suite des ressources considérables du pays, ce régime de crise ne pouvait se perpétuer ; l'expérience acquise si chèrement permit de fortifier le crédit de l'Etat et de rendre confiance aux capitaux étrangers qui vinrent

apporter des éléments nouveaux d'activité. La spéculation céda la place aux affaires industrielles.

» Le chapitre des finances publiques n'est pas le plus brillant ; le gaspillage gouvernemental fleurit, comme dans bien d'autres pays, et si l'augmentation de la population justifie dans une certaine mesure la marche croissante des dépenses, il faut regretter l'abus des dépenses provoquées par des travaux publics nombreux et d'une valeur négative.

» La plaie du fonctionnarisme sévit largement en Argentine : les administrations nationales et provinciales paient plus de 300 millions de traitement, soit 30 fr. par tête d'habitant alors qu'en Suisse la charge correspondante est de 6 fr., aux Etats-Unis de 8 fr., en Angleterre de 11 fr., en Allemagne de 15 fr., en France de 24 f.

» Malgré ces erreurs excusables chez un peuple jeune et sûr de son avenir, on peut considérer avec confiance les destinées de vastes pays à peine ouverts à la colonisation et qui réservent des richesses considérables à ceux qui auront l'énergie de les mettre en œuvre. Bien de nos jeunes gens auxquels la politique ferme de nombreuses carrières pourraient trouver en Argentine un emploi utile de leurs capitaux, de leur activité et de leur intelligence ; le nom de la France est sympathique à ces populations de race latine ; leurs efforts affirmeraient sa vitalité. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 3 novembre 1906.

Présents : MM. Allard, *président* ; Deloche, Clavel, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Maruéjol, Delamare, Lavergne, colonel Robin, chanoine Bonnefoi, Coulon, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 20 octobre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes, qui sont arrivées durant la quinzaine dernière.

Il offre, au nom de l'auteur, l'hommage suivant :

Galien MINGAUD : *Notes zoologiques (cinquième fascicule)*.

M. le *secrétaire* communique la circulaire adressée par la SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE SEMUR et portant le procès-verbal de la *Réunion d'Alise* du jeudi 13 septembre 1906.

M. le *secrétaire* annonce, avec une satisfaction partagée par ses confrères, qu'un des *membres honoraires* de la Compagnie, M. *Gabriel Ferrier*, a été élu membre titulaire de la section de peinture de l'Académie des Beaux-Arts, en remplacement de M. Jules Breton, décédé.

M. *Gabriel Ferrier* est né à Nîmes le 29 décembre 1847. Mené à Paris à l'âge de onze ans, il fut, à l'École des Beaux-Arts, l'élève de Pils et Hébert. Grand prix de Rome en 1872, il débuta, la même année, au Salon, avec son *Improvisateur de la Grande Grèce*.

En 1876, il obtenait une deuxième médaille, une première deux ans plus tard, et une médaille d'or à l'Exposition de 1889.

M. *Gabriel Ferrier* est chevalier de la Légion d'honneur depuis 1884. On a de lui des toiles fort appréciées. C'est à lui qu'est dû le beau plafond du foyer de notre Théâtre Municipal. Cette œuvre décorative avait figuré avec honneur à l'Exposition de 1900.

M. *Gaston Boissier*, l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie française, qui, depuis de longues années, professait la poésie latine au Collège de France, abandonne sa chaire. « C'est avec un grand regret, écrit M. Levasseur, l'éniment administrateur du Collège de France, que je vois partir notre collègue et ami M. Boissier. Mes instances auprès de lui sont restées sans résultat, l'âge ayant fait naître chez lui un légitime besoin de tranquille repos. Aucune carrière n'est plus belle ni mieux remplie, et je serai tout le premier à regretter ce grand esprit et ce grand caractère. L'histoire de la chaire de poésie latine est l'histoire même de M. Boissier. Avant lui, Sainte-Beuve l'occupait de 1854 à 1869 ; mais, depuis cette époque, la chaire fut sa propriété. L'année dernière encore, il professait, malgré son grand âge, un Cours sur les Comédies de Térence, et personne, en l'écoutant, ne pensait qu'il nous quitterait si tôt. Avec M. Berthelot, qui est notre doyen, M. Boissier est le plus ancien des professeurs du Collège de France. »

M. *Clavel* obtient la parole pour rappeler à ses confrères que l'*Alliance française* fait donner une conférence sous le patronage de l'Académie de Nîmes et de l'Association des anciens élèves du Lycée de cette ville. Cette conférence, sous la présidence d'honneur de M. *Paul Révoil*, sera faite par M. Mury, membre du Conseil supérieur des colonies, le dimanche 11 de ce mois, à 8 heures et demie du soir, dans la salle des fêtes du Lycée.

Consultée par M. le président, conformément à l'article 15 du règlement, l'Académie déclare la vacance des deux sièges de mem-

bre résidants, délaissés par MM. *Dessaux*, devenu *membre non résidant*, et *Hérisson*, décédé.

Elle ordonne l'ouverture, à la prochaine séance ordinaire, du registre de présentation pour leur remplacement et fixe la cloture de ce registre à la fin de la séance suivante (1^{er} décembre 1906).

Après avoir fait connaître que l'inauguration du *Monument Henri Révoil* aura lieu le lundi 12 de ce mois et avoir indiqué les dispositions prises à ce sujet par le bureau d'accord avec la famille, le comité, et les autorités, M. *le président* donne lecture du *Discours* qu'en sa qualité il se propose de lire à la cérémonie. Ce morceau, vivement applaudi, est unanimement approuvé et agréé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 17 novembre 1906.

Présents ; MM. Allard, *président* ; Mazel, comte de Balincourt, Reinaud, chanoine François Durand, Barral, Delamare, colonel Robin, Gal, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes, qui sont arrivées depuis cette date.

Il offre ensuite, en hommage, les ouvrages suivants, au nom des auteurs :

P. CAZALIS DE FONDOUCE : *Tumulus Hallstattiens des Causses du Gard*.

MARQUIS DE VALFONS et GEORGES MAURIN : *Souvenirs du marquis de Valfons, vicomte de Sebourg (1710-1786)*.

M. le *secrétaire* donne communication du *Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements* (n° 29 — 6 septembre 1906). Il y est question de la 31^e session, qui est, par arrêté de M. le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, en date à Paris du 18 août 1906, fixée aux journées du mardi 21 mai 1907 au vendredi 24 du même mois, inclusivement. — Suivent les instructions ordinaires insérées dans la *Circulaire n° 1* par le sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, M. Dujardin-Beaumetz (Palais-Royal, le 3 septembre 1906). Il faut en retenir que les Mémoires proposés devront être adressés, avant le 15 février 1907, terme de rigueur, pour être soumis à l'examen du Comité chargé de désigner ceux qui pourront être lus

en séance publique. — La liste des délégués devra être fournie avant le 1^{er} février 1907.

M. le secrétaire communique la lettre de M. Dessaux ainsi conçue :

« Tournon, le 14 novembre 1906.

» Monsieur le secrétaire perpétuel,

» L'aimable visite de M. Bruneton, que j'ai
» eu le plaisir de voir hier à Tournon, m'a
» rappelé que je n'avais pas encore remercié
» l'Académie de m'avoir rattaché à elle par le
» titre de membre non résidant. C'est ce dont
» je m'acquitte aujourd'hui, en vous priant de
» vouloir bien dire à tous nos confrères com-
» bien j'ai été sensible aux paroles de notre
» Président et à la façon dont la Compagnie
» les a accueillies.

» Je vous prie de croire, Monsieur le secré-
» taire perpétuel, à l'expression de ma plus
» vive sympathie.

» DESSAUX. »

Après s'être entretenus de l'inauguration du *Monument Henri Révoil*, qui a eu lieu avec grand éclat, le lundi 12 novembre courant, les membres de la Compagnie ont entendu avec le plus vif plaisir le *Souvenir* poétique que M. Reinaud a lu, au banquet du soir, et auquel quelques-uns ont été empêchés d'assister.

Enfin, M. le secrétaire a lu quelques fragments de la *Notice de M. Georges Maurin* par laquelle commence l'hommage ci-dessus relaté des *Souvenirs du marquis de Valbons*.

Séance du 1^{er} décembre 1906.

Présents : MM. Daudet, *vice-président*, remplaçant M. Allard, *président*, empêché et excusé pour cause de maladie; Deloche, Clavel, Mazel, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, chanoine François Durand, Maruéjol, chanoine Delfour, Delamare, Lavergne, Gal, chanoine Bonnefoi, La Haye Coulon, *membres résidants*; Faucher, *membre non résidant*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques que les Sociétés correspondantes ont fait parvenir depuis cette date.

Il dépose, au nom de l'auteur, l'hommage suivant :

GALIEN MINGAUD, conservateur du Muséum d'Histoire Naturelle de Nîmes : *Liste des objets qui sont entrés dans les Galeries du Muséum pendant l'année 1905*.

M. Gal dépose l'ouvrage de M. F. Forichon, professeur de dessin de l'Université etc., 10, rue des Jardins, Nîmes. — Cet ouvrage est intitulé *Cours méthodique de Composition décorative — Livre 1^{er} — Combinaisons géométriques ornementales*. L'auteur annonce son livre dans une lettre de ce jour expliquant qu'il l'adresse à la Compagnie en vue de l'obtention du *Legs Jules Salles*.

M. le secrétaire offre, au nom de M. Enguel, dit Lange, une magnifique photographie du *Monument Henri Révoil* inauguré le 12 novembre dernier. L'Académie charge son secrétaire d'exprimer à l'auteur toute sa reconnaissance.

M. le président fait part à ses confrères de deux nouvelles affligeantes, les décès de M. Eugène de Masquard, correspondant, et de M. l'abbé Magnen, membre honoraire.

M. Félix Mazauric, conservateur du Musée Archéologique, ayant sollicité et obtenu, pour la Bibliothèque du Musée Archéologique, le complément des *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, écrit, à la date du 24 novembre dernier, au secrétaire perpétuel pour le prier « de vouloir bien agréer et faire agréer aux membres de la Compagnie l'expression de son dévouement le plus complet » avec ses remerciements.

M. Gabriel Ferrier, membre honoraire, a répondu à la lettre de félicitation, que lui a adressée M. le secrétaire perpétuel, à propos de son élection comme peintre à l'Académie des Beaux-Arts, par les lignes suivantes :

Paris, 18, rue du général Appert.

« Monsieur,

« J'ai été bien vivement touché de cette
» lettre et des félicitations qu'elle contient, à
» l'occasion de ma nomination à l'Institut.
» Croyez bien que votre souvenir m'a été précieux et que rien ne pouvait compléter
» d'une façon plus heureuse tous les compliments que j'ai reçus en cette occasion.

« Je me fais un plaisir de vous adresser l'expression bien sincère de tous mes compliments, et je vous prie de trouver ici, Monsieur et cher confrère, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« GABRIEL FERRIER

« 27 novembre 1906. »

M. Reinaud signale le succès remporté par M. Henri Roux, instituteur, correspondant de la Cie, précédemment au Vigan, actuellement directeur d'école à Nîmes. Son Mémoire

sur *Les recherches des moyens aptes à combattre la tuberculose* a été classé premier dans le concours ouvert par l'Académie de Montpellier entre les instituteurs du ressort. Un prix de 150 fr. lui a été attribué.

M. le secrétaire, rapporteur de la commission du *Legs Maumenet*, dit qu'elle s'est réunie, à 5 heures après midi. Étaient présents : MM. *Daudet*, vice-président, occupant le fauteuil de la présidence, en l'absence, pour cause d'indisposition, de M. Allard, qui s'était fait excuser ; *Clauzel*, *Bruneton*, chanoine *François Durand*, membres du bureau ; *Maurin*, *Reinaud*, *Gal*, *La Haye*, *Coulon*, adjoints au bureau. Après examen détaillé des titres des candidats, anciens et nouveaux, et discussion approfondie, la commission, sur les observations et justifications de M. le trésorier, a réduit à 2.500 fr. la somme à distribuer. Cette réduction est motivée par la vente de titres dont il a été antérieurement parlé à l'effet de payer les mémoires des notaires de la succession Maumenet.

Sur cette somme de 2.500 f.

Elle a maintenu les allocations précédentes à :

MM. Janin.....	500 f.	
Nolhac.....	300 f.	
Mérignargues.....	300 f.	
Vidal (au service militaire pour la moitié de l'année).....	150 f.	
Mlle Amblard.....	300 f.	
MM. Vidalenche.....	200 f.	
Sanouiller.....	200 f.	
Cayla-Gay élevé à.....	200 f.	
Elle a alloué pour la première fois à M. Challet, du Conservatoire de Paris.....	300 f.	
Soit un total de....	2.450 f.	2 450
Qui laisse pour l'imprévu un reliquat de.....		50

Ces conclusions, développées, soutenues et discutées, sont finalement adoptées à l'unanimité.

On passe aux lectures.

M. le chanoine Delfour donne connaissance de son étude sur *Les mémoires de Mistral*.

Le dernier ouvrage du grand poète provençal avait été assez malmené dans « l'Univers » par le collaborateur littéraire de ce journal parisien, M. Joran.

M. le chanoine Delfour a lu une étude très fine et très documentée en réponse à ces critiques. Il les a victorieusement réfutées, en appuyant ses judicieuses remarques de citations heureusement glanées dans les délicieuses histoires ioniennes, contées avec tant de charme par Mistral.

Pour M. le chanoine Delfour, la partie vraiment exquise des *Mémoires* est celle où le poète note ses impressions d'enfance et décrit son ambiance familiale et provençale. Les renseignements relatifs à la création du félibrige ont un grand intérêt historique.

Certaines réserves, cependant, lui ont paru nécessaires : les derniers chapitres du livre, qui ne sont qu'une anthologie, auraient pu sans inconvénient être supprimés ; et tout le monde en est resté d'accord. Il a paru aussi à notre confrère que certains travaux, tels que *Le Pont du Gard*, *Le loup et le tonneau*, *Jarjaille*, n'étaient pas d'origine provençale et que les Franchimans avaient peut-être raison de les considérer comme une simple traduction de Contes du Nord.

Cette opinion n'a pas été unanimement partagée et une voix s'est élevée pour plaider en faveur de l'absolue originalité des productions de Mistral.

D'après M. Maruéjol, c'est d'un octogénaire des bords du Gardon que le poète tint, jadis, l'histoire du Pont du Gard construit par le diable à la condition que l'âme du premier passant lui appartiendrait, et c'est un lièvre lâché sur le pont qui le franchit. Dans

Jarjaille, l'épisode de la course de taureaux est incontestablement provençale. D'ailleurs peut-on dire en quoi La Fontaine, Phèdre, Esope étaient originaux ? Les canevas de leurs fables couraient les rues de Memphis et de Thèbes plusieurs siècles avant Jésus-Christ.

Ce qui appartient bien à Mistral, ce n'est pas tant la donnée, mais c'est la façon originale dont il l'a interprétée, c'est son style étincelant, c'est le parfum de nos férigoules qui s'en dégage. On a laissé entendre qu'une suite pourrait bien s'ajouter à ce premier volume. Espérons le.

M. *Daudet*, *président*, a conclu en faisant remarquer que les deux opinions n'étaient pas contradictoires, et que Mistral avait pu s'inspirer d'anciennes légendes, communes à divers pays, et peut-être aussi vieilles que l'humanité, sans être pour cela accusé de plagiat.

M. *Mazel* entretient ses confrères de la *Banlieue de Nîmes*.

Personne mieux que lui ne connaît les sites jolis, les aspects riants, les noms antiques et actuels de nos collines, de nos puechs et de nos vallées.

Il est, dit-il, de notre devoir à tous d'apprécier notre banlieue — je vise principalement la partie montagneuse — à sa juste valeur et de commencer par en faciliter l'accès et le parcours à chacun, indigène ou étranger, bien portant ou valétudinaire, poètes, artistes, explorateurs.

Et pour cela que faire ?...

Nommer d'abord, parmi les Membres de l'Académie, une Commission appelée à prendre en considération ce que j'ai exposé.

Cette Commission, approuvant, je suppose, ma manière de voir, serait invitée à se mettre en rapport avec les autorités compétentes, civile et militaire, lesquelles à leur tour, approuvant le bien fondé de votre manière de voir, se mettraient en rapport avec l'Académie en vue d'améliorer, tous ensemble, l'état actuel, défectueux, des choses,

1° Faire dresser la carte géographique des alentours de Nîmes — jusqu'à une certaine distance à déterminer — avec le dessin de la ville, en petit, au centre.

2° Au préalable, rechercher les *noms exacts*, anciens ou récents, attachés aux tertres, vallées, dépressions de terrains quelconques, propriétés rurales, sentiers et chemins qui les avoisinent, de façon à éviter des méprises et confusions regrettables.

Il existe, en effet, tels de ces quartiers, collines ou chemins, qui ont, dans le langage courant, sur les affiches municipales, chez les notaires et sur le cadastre, jusqu'à quatre noms ou désignations divers — sans parler de ceux qui n'en ont aucun. — Il faudrait cependant s'entendre à ce sujet une fois pour toutes.

3° En établir, autant que possible, l'origine, la justification, le sens et l'étymologie des appellations parfois étranges.

4° S'occuper ensuite et *sérieusement* des moyens d'en venir à multiplier *et en tous cas de rétablir*, entre les divers tenements ou quartiers, les voies de communication que, *par une inqualifiable négligence*, on a laissé supprimer de temps immémorial et qu'on laisse supprimer tous les jours encore.... Et pourtant l'utilité, je dis même la nécessité de ces multiples voies de communication, interrompues bien à tort, s'imposent, du côté du champ de tir principalement, plus que jamais.

C'est qu'il s'est produit ici de ces empiètements de particuliers sur le domaine public, sottement tolérés et qui sont passés à l'état d'habitude.

Il me semble que nous avons tous le devoir de constater ces usurpations et d'y mettre un terme, dans l'intérêt du plus grand nombre.

Il est inutile de dire que la carte géographique, réclamée ici, au lieu d'être perdue dans les liasses des archives municipales, devrait être mise à la portée de tous, c'est-à-dire vendue couramment à l'instar des plans de la cité.

Ce vœu est renvoyé au bureau.

On verra utilement, à ce sujet, les observations de M. Mazel insérées dans la *Revue du Midi* (du 15 avril 1907, pages 205 à 219).

Avant de se séparer, on déclare clos le registre de présentation pour le remplacement de MM. *Dessaux et Hérisson*, et l'on fixe au 15 décembre l'élection, après avoir constaté que, la dernière inscription remontant au 17 novembre dernier, le délai prescrit par l'art. 22 du règlement sera observé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 15 décembre 1906.

Présents : MM. Allard, *président* ; Deloche, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, chanoine François Durand, Barral, Maruéjol, chanoine Delfour, Delamare, Jouve, Gal, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, Donnedieu de Vabres, *membres résidants* ; Faucher, *membre non résidant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes, qui sont parvenues durant la dernière quinzaine.

M. Gal dépose ensuite, au nom de l'auteur, l'hommage suivant :

DOCTEUR JULES REBOUL : *Mémoires et travaux de chirurgie, d'anthropologie et d'hygiène* = Tome III (1902-1906).

M. le *président* dit :

« Lundi dernier ont eu lieu les obsèques de
» notre regretté confrère *Alexandre Ducros*.

» L'Académie lui a rendu les derniers
» devoirs avec la sympathie et le respect dus à
» sa mémoire.

» Je dépose sur le bureau, pour qu'elles
» soient, selon l'usage, insérées aux *Mémoires*,
» les paroles que j'ai prononcées à ses
» obsèques. »

M. le *secrétaire* lit ensuite les fragments suivants d'une lettre relative au décès de M. *Alexandre Ducros*.

« Nîmes, le 9 décembre 1906.

» A Messieurs de l'Académie de Nîmes.

» Messieurs,

» Je tiens à vous exprimer toute la peine
» que je ressens au sujet de la mort de votre
» regretté collègue et poète, M. Ducros.

» Voilà quinze jours, exactement le 25 no-
» vembre écoulé, qu'il me remettait ses *Fleurs*
» *d'asphalte*, le joli recueil de vers qui contient
» ce chef-d'œuvre — *L'Hercule de la place*
» *Pigalle*.

» J'étais venu lui demander son chant du
» cygne pour servir de préface à mes *Chroni-*
» *ques rimées*, que je compte éditer, si je
» peux réunir un nombre suffisant de sous-
» cripteurs.

» Mon projet lui souriait, mais ne pouvant
» plus écrire, il regrettait de ne pouvoir me
» ciseler quelques vers.

» Ma visite lui avait fait plaisir. Il avait
» deviné que j'aimais les cheveux blancs. et il
» me confiait beaucoup de ses souvenirs. Je
» l'avais trouvé si calme et si content de cau-
» ser littérature (lui qui, depuis un an, n'en
» avait plus parlé), que je me figurais que sa
» pauvre petite santé s'était raffermie.

.....

» Ce matin, sa nièce, couverte de larmes, m'a
» permis de le voir, et tandis que je contem-
» plais son visage, nullement déformé encore,
» je récitais à son intention *une prière*.

» Voilà, Messieurs, tout ce que j'avais à vous
» dire. Permettez-moi de vous saluer, et croyez
» bien que je reste avec vous plongé dans une
» profonde tristesse.

» Votre très humble poète,

» HENRI TUFFIER. »

M. le secrétaire dit que M. l'abbé Magnen, étant décédé le 22 novembre, a été inhumé sans qu'aucun avis de ce deuil ou que la connaissance lui en soit parvenue d'une manière quelconque avant les obsèques. C'est plusieurs jours après seulement qu'il a appris la triste nouvelle.

Il n'a donc pas été possible de convoquer l'Académie au convoi funèbre de ce confrère. Elle regrettera certainement d'avoir été ainsi empêchée de lui rendre les derniers devoirs.

L'ordre du jour appelle l'élection de deux *membres résidents*.

Un premier scrutin, ouvert pour le remplacement de M. Dessaux, donne l'unanimité des suffrages exprimés par tous les membres présents, soit 22 voix, à M. Jules Poinso, professeur au Lycée de Nîmes (troisième, lettres). Il est proclamé élu.

Un second scrutin, ouvert pour combler le vide laissé par le décès de M. Albert Hérisson, donne également les 22 voix des membres présents et votants, c'est-à-dire l'unanimité des suffrages, à M. le docteur Jules Reboul, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Nîmes, membre correspondant de la société de chirurgie de Paris, membre correspondant de la société internationale de chirurgie, membre de la société d'Antropologie de Paris, vice-président de la société d'Etude des Sciences Naturelles de Nîmes. En conséquence, M. le docteur Jules Reboul est proclamé *membre résident*.

On passe aux lectures.

M. le chanoine Bonnefoi donne connaissance de son Mémoire sur les *Nouveaux perfectionnements apportés à la télégraphie et à la télé mécanique sans fil*. C'est la suite de sa fort intéressante communication du 13 janvier 1906.

M. le secrétaire donne lecture de cette lettre :

ARCHIVES

DU

Gard.

« Nîmes, le 11 décembre 1906.

» Mon cher confrère,

» Je vous envoie, pour les *Mémoires de 1906*,
» un petit travail intéressant notre histoire
» dans le haut moyen-âge. Vous le trouve-
» rez ci-joint. Dans quelque temps je vous
» adresserai un autre travail pour les *Mémoi-*
» *res de 1907*. Je n'oublie pas l'Académie et
» les aimables et bienveillants confrères que
» j'y compte.

« Veuillez agréer, vous qui les représentez
» si bien, mes affectueuses salutations.

« Ed. BONDURAND »

M. Jouve, secrétaire adjoint, donne ensuite lecture du travail annoncé: *Liste des diplômes Carolingiens et Capétiens de Charles le Chauve à Philippe Auguste, conservés aux Archives du Gard*, dressée par M. Ed. Bondurand.

L'Académie se félicite de cette communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 29 décembre 1906.

Présents : MM. Allard, *président* ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, Bruneton, Reinaud, Maruéjol, chanoine Delfour, Delamare, colonel Robin, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, Donnedieu de Vabres, Poinso, Reboul, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes, qui sont arrivées depuis cette date.

Il dépose ensuite les ouvrages suivants que les auteurs offrent en hommage à l'Académie.

CHARLES GLUZAUT : *Les pouvoirs de l'Assemblée extraordinaire de la Société par actions et les droits propres de l'Actionnaire.*

LÉON DICHAMP : *De la valeur diagnostique des troubles oculaires dans la paralysie générale comparée aux autres symptômes de la maladie.*

Dr LUCIEN ROQUES : *Considérations sur la technique employée à l'étude du chimisme respiratoire des poissons et description d'un appareil simplifié.*

G. DELPÉRÉ DE CARDAILLAC DE SAINT-PAUL : *Considérations biologiques et juridiques sur le repeuplement artificiel des cours d'eau.*

M. le *secrétaire* dit que, sur la notification qu'il a faite à MM. Jules Poinso et Jules Reboul de leur élection, qui a eu lieu à la séance dernière, il a reçu d'eux un accusé de réception empressé.

M. *Jules Reboul*, dès le même jour (dimanche 16 décembre), lui a écrit : « Remercie M. »
» Clauzel de son empressement à lui annoncer
» sa nomination à l'Académie et lui exprime
» ses cordiales salutations en attendant le
» plaisir de venir lui serrer la main. »

M. *Poinso* lui a adressé cette lettre :

« Nimes, le 16 décembre 1906.

» Cher Monsieur,

» Je vous remercie de la bonne nouvelle que
» vous êtes le premier à m'annoncer, et je
» suis très honoré que l'Académie de Nimes
» ait fixé son choix sur moi. Il m'est très
» agréable de faire partie d'une Compagnie
» qui réunit dans son sein des hommes de
» savoir et de goût, qui sont, j'ose à peine le
» dire puisque je deviens leur confrère, l'éli-
» te de notre chère ville de Nimes.

» Veuillez agréer, cher monsieur, l'assu-
» rance de mes sentiments respectueux.

» J. POINSO. »

M. *le président*, s'adressant ensuite aux deux nouveaux élus, dit :

» L'Académie, dans sa séance dernière, a
» nommé membres résidants MM. Poinso et
» Reboul. Usant du privilège dont jouit le
» président je vais avoir la douce satisfaction
» de souhaiter la bienvenue à ces nouveaux
» élus.

» M. Poinso, vous occupez avec distinction
» dans l'Université un rang qui a attiré sur
» vous l'attention de notre Compagnie, et
» Elle vous a appelé à Elle à raison de vos
» mérites personnels, et puis aussi pour assu-
» rer à l'Université la place que l'Académie de
» de Nimes lui a constamment réservée,
» resserrant de plus en plus les liens d'une

» collaboration qui, tout en donnant naissance
» à des travaux utiles, engendre et entretient
» des rapports agréables.

» M. le docteur Reboul, que dirais-je de
» vous ? Quand tous les échos de notre pays
» et des pays voisins proclament vos mérites
» et vos profondes connaissances en la science
» médicale que vous ne cessez de perfection-
» ner au plus grand profit de notre pauvre
» humanité ? Travailleur infatigable, vos pu-
» blications sont nombreuses et recherchées.

» Votre place, Docteur, était marquée dans
» notre compagnie et si vous n'y figuriez déjà,
» vous y aviez pris rang par l'estime et l'im-
» portance de vos travaux.

» M. Poinso, M. Reboul, soyez donc les
» confrères bienvenus au milieu de nous et
» que, dans notre modeste salon, asile des
» rapports les plus cordiaux, vos intéressants
» travaux soient souvent applaudis. »

M. *Jules Poinso* répond à peu près en ces termes :

» Je remercie M. le président des paroles
» trop flatteuses qu'il vient de m'adresser et
» j'exprime à l'Académie mes plus sincères
» remerciements pour l'honneur qu'elle a dai-
» gné me faire en m'admettant parmi ses
» membres. Je sais qu'il n'est pas d'usage à
» l'Académie de Nîmes de prononcer des
» discours de réception. Je ne veux pas
» rompre avec lui. Je me contente, Messieurs,
» de vous assurer de ma gratitude et de mon
» dévouement. »

M. *Jules Reboul* remercie sincèrement l'Académie. Il promet son assiduité aux séances et sa participation aux travaux de la Compagnie. Il termine en remerciant à nouveau profondément ses confrères de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'appelant parmi eux.

Ces diverses allocutions applaudies, M. le secrétaire annonce que M. le chanoine *Del-four* a été nommé chanoine honoraire de la Métropole de Lyon. Cette distinction si flatteuse lui a été conférée par Son Eminence le

Cardinal Archevêque de Lyon à l'occasion de l'ouverture de ses cours à la Faculté catholique. L'Académie le prie d'agréer ses plus sincères compliments.

M. le secrétaire communique une circulaire des professeurs du Muséum national d'Histoire naturelle. Elle sollicite une souscription pour un monument à la gloire de « l'homme qui a » été le véritable créateur de la doctrine transformiste, l'illustre naturaliste et philosophe LAMARCK, membre de l'Académie des Sciences et professeur au Muséum d'Histoire Naturelle. . . » Ce monument sera élevé dans le Jardin des Plantes. . . « où il a élaboré ses immortels travaux : *La philosophie zoologique*, le *Système des animaux sans vertèbres*, la *Flore française*, les *Fossiles des environs de Paris*, le *Système des connaissances positives*, l'*Hydréologie* et tant d'autres ouvrages » qui le font considérer « comme le père de la conception moderne de l'évolution du monde ». L'Académie regrette plus que jamais que la situation actuelle de ses finances lui commande plus impérieusement encore que précédemment une abstention qui est sa règle à peu près invariable.

Avant de passer aux lectures, M. Bruneton, trésorier, demande la permission de faire connaître que l'aliénation décidée du titre de rente destinée à régler les mémoires de MM^{es} Guérin et Bellot, notaires de la succession Maumenet, a pu enfin être opérée. Elle a été faite au cours de 95 fr. 021/2, qui a produit une somme sensiblement inférieure aux prévisions des décisions antérieures. Elle nécessitera donc un appel à la réserve bien plus élevé qu'on ne l'avait espéré. Ce fâcheux résultat est dû au long délai de huit mois environ perdus à négocier la formation du dossier nécessaire à la vente : pendant ce délai s'est produite une baisse sensible de la rente française.

M. Bruneton donne ensuite connaissance de son rapport sur l'ouvrage de M. Jean Vidal, intitulé : *Monographie de la ville d'Aimargues*. Il s'exprime ainsi :

« Les documents intéressants recueillis dans les archives d'Aimargues et le désir de faire connaître les souffrances actuelles de cette commune agricole ont incité M. Jean Vidal à répondre à l'appel adressé par la Société des Agriculteurs de France en publiant la monographie de cette commune, la troisième du diocèse de Nîmes, remarquable par la fertilité de son sol et l'esprit d'entreprise de ses habitants. Son histoire est dans son passé, dans ses phases différentes de prospérité et de misère, le résumé de celle de toutes nos communes du bas Languedoc.

« Les grandes lignes de cette histoire se déroulent depuis la charte émancipatrice de 1297, suivie trois cents ans plus tard par les actes municipaux de 1625 remémorant les convulsions de la guerre de cent ans et les troubles religieux du XVI^e siècle pour finir au moment où, après la rédaction des cahiers de 1789, la municipalité, la garde nationale et la population d'Aimargues se joignent à celles du Cailar et de St-Laurent d'Aigouze dans la forêt de la Mourade le 14 juillet 1790 pour y prononcer devant l'autel de la patrie le serment solennel de fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi. Pour se conformer aux exigences spéciales du concours, le XIX^e siècle a dû être rattaché à la partie historique, le XX^e appartenant seul à l'exposé de la situation agricole contemporaine. L'examen de l'état économique s'applique à l'année 1905 et comporte une étude complète des problèmes douloureux posés par la crise viticole, après l'effort considérable effectué pour la reconstitution du vignoble à la suite de la période phylloxérique et des désillusions qui ont anéanti les espérances fondées sur quelques années de prospérité éphémère.

« Mr de Monicault, rapporteur du concours, a apprécié cette œuvre en disant : Ce récit poignant en lui-même des vicissitudes de cette population de viticulteurs et l'histoire de l'influence de ces vicissitudes sur la condition matérielle et morale de la population ne pou-

vaient être présentés avec plus d'animation et de relief. Cet exposé répond au reproche que Taine adressait à l'ancienne France de nous avoir laissé ignorer ce qu'elle considérait comme banal et familier, technique, ennuyeux et mesquin ; ce qui concernait la province, la bourgeoisie, le paysan, l'ouvrier, le ménage ; et il ajoutait : C'est précisément l'ensemble de ces choses qui constitue la France.

« Après avoir discuté l'origine des terminaisons en argue si fréquentes dans notre région, Mr Vidal attribue l'étymologie du nom d'Aimargues au grec *eremos* qui signifie désert, lieu inculte, d'où le mot languedocien *d'herme* ou *armas* désignant un terrain inculte, soit par sa position dans nos arides collines, soit dans le marais malsain. S'il est difficile de préciser la date de la fondation de cette ville, l'architecture vient en aide à la philologie pour attester sa prospérité pendant la période Gallo-Romaine : le musée archéologique de Nîmes possède, en effet, deux stèles funéraires trouvées sur le territoire de la commune, portant des dédicaces aux manes de M. Octavius Messor et à celles de Terentia Primilla.

« En 1185, le château d'Aimargues fut inféodé à la maison d'Uzès en reconnaissance de l'aide donnée par ce Seigneur au comte de Toulouse dans sa lutte contre le roi d'Aragon soutenu par le comte de Nîmes, Bernard-Athon ; et, à partir de cette date, les seigneurs d'Uzès prirent le titre de seigneurs d'Uzès et d'Aimargues. Après la guerre des Albigeois, Alphonse de Poitiers devint comte de Toulouse par son mariage avec Jeanne, fille de Raymond VII et il séjourna à Aimargues avec sa femme jusqu'à son départ pour la Terre Sainte. Ils y rédigèrent leur testament avant de s'embarquer à Aigues-Mortes. Celui d'Alphonse est écrit en français ; par cet acte il affranchit ses vassaux et leurs enfants, et fait abandon de toutes les dîmes qui lui étaient dues. Les dernières volontés de la comtesse furent rédigées en latin : *Actum apud Armazanicas, prope Aquas Mortas die luné, in vigilio nati-*

vitatis Beati Johannis Baliste, Anno Domini CMCLXX (23 juin 1270). Alphonse et sa femme moururent en Italie au retour de leur malheureuse expédition et avec eux s'éteignit la maison de Toulouse après un règne de quatre cents ans. Le Languedoc fut entièrement et définitivement réuni à la France.

» L'administration des comtes de Toulouse laissa s'établir les communautés avec leurs lois et règlements, leur existence propre en regard des barons dont elles dépendaient. La communauté d'Aimargues existait déjà quand Raymond V de Toulouse inféoda à Raymond d'Uzès le château d'Aimargues. Il lui reconnut certains droits féodaux, mais le servage n'existait plus.

» Le premier acte authentique extrait des archives municipales est une exemption d'albergue accordée par Decan, seigneur d'Uzès et Aimargues, aux syndics de la communauté, 1273. Decan s'engage à renoncer aux draps de lit, foin et paille qui lui étaient dus à son passage, sous réserve de quelques cas spéciaux, tels que passage d'un roi, comte, cardinal, Légat du Pape ou archevêque. Charte de 1297, page 21.

» Aimargues faisait partie de la viguerie d'Aigues-Mortes (1229), du diocèse de Nîmes, de la sénéchaussée de Beaucaire jusqu'en 1552, date à laquelle elle fut rattachée au Présidial de Montpellier pour l'organisation judiciaire. Elle relevait de la Cour des Aides et Finances de Montpellier (1368) et du Parlement de Toulouse. A la création des intendants, Aimargues fut compris dans la généralité de Montpellier, qui se partageait, avec celle de Toulouse, l'administration de la province du Languedoc. Dans le Languedoc, pays d'état, le principe de l'impôt était consenti par l'assemblée des trois ordres et l'assiette en était établie par l'assemblée du Diocèse. Aimargues avait ses entrées aux Etats de la province d'après un roulement fixé entre les communautés importantes ; à la réunion du diocèse de Nîmes, il occupait le troisième rang.

» L'administration de la justice présentait un conflit perpétuel entre le pouvoir royal et le pouvoir seigneurial et celui-ci finit même par s'assurer la suprématie. Le pouvoir royal était représenté par un viguier séant à Aigues-Mortes ; un sénéchal rendait la justice au nom des ducs d'Uzès ; les conflits étaient incessants et les Aimarguois faisaient appel au parlement de Toulouse et même au Conseil du Roi trouvant plus facilement satisfaction devant cette juridiction. Un titre de 1540 relatif à l'assiette de l'aide et octroi mentionne Aimargues comme chef-lieu d'une viguerie comprenant : Aimargues, le Cailar, Vauvert, Candiac et St-Laurent-d'Aigouze. Bien que l'ordonnance de Henri II prescrivit, pour la formation du Présidial de Montpellier, l'adjonction aux vigueries détachées de la sénéchaussée de Carcassonne celles de Lunel, Sommières et Aigues-Mortes, plus les bailliages de Sauve et Aimargues, cette dernière localité n'a cessé d'être rattachée au diocèse de Nîmes.

» Règlements Municipaux page 33.

» Les Seigneurs d'Aimargues exerçaient surtout une autorité politique. Ils touchaient les redevances féodales, mais ne possédaient qu'une faible partie du territoire ; le clergé détenait des surfaces considérables. L'antique abbaye de Psalmody comptait deux prieurés, ceux de St-Sylvestre de Teillan et de St-Roman de Malespels, plus le bénéfice de St-Michel. L'abbaye de St-Ruf de Valence, l'ordre de Malte, possédaient d'importantes propriétés, mais presque toute la région était couverte de marais dont la mise en exploitation exigeait des travaux considérables : la population y trouvait une main d'œuvre avantageuse, qui, en augmentant son bien-être et lui assurant une aisance relative, lui permit, par le bail à cens, qui était une véritable vente, de devenir possesseur d'une partie du territoire. Le plus ancien bail à cens relevé par M. Vidal est une reconnaissance féodale faite aux caritadiers de la charité par Pons Gasquet, en 1273,

d'une terre de deux carterades, moyennant une censive annuelle de 1 setier de froment, 150 litres ou le 1/4 de la récolte. Le prix moyen du blé étant de 25 L., le revenu de la carterade était de 3 L.; ce qui donnerait une valeur d'achat de 100 L. ou environ 400 fr. de notre monnaie (soit 1500 fr. l'hectare).

» Le cadastre de 1767 établi par le s^r Jacques Léon Serres, féodiste d'Alais, est le document le plus complet et le plus instructif sur la répartition de la propriété. Il présente :

Propriétés	Habitants	Forains	Total
40 h. et au-dessus	6	11	17
de 6 à 40 hect....	16	12	28
de 1 à 6 hect.....	88	51	139
moins d'un hect..	189	305	494
Total....	299	379	678

» Le plus grand domaine, St-Michel, avait une contenance de 108 hect. L'examen de ce cadastre accuse la réduction de la petite propriété au profit de la grande et moyenne, possédée le plus généralement par des forains. Il concorde avec les actes notariés qui enregistrent aux XVII^e et XVIII^e siècles de nombreuses acquisitions de petites parcelles.

• Le cadastre de 1825 fait ressortir certaines modifications dans la répartition des propriétés, mais cependant moins importantes qu'on pourrait le supposer, après les effets qu'aurait dû provoquer la révolution et la vente des biens nationaux.

» La surface de la paroisse est de 2.500 hect. divisés en 2427 parcelles. La grande propriété, 40 H et au dessus, n'a subi d'autre changement que la substitution d'un propriétaire forain à un habitant ; la moyenne propriété, de 6 à 40 hect., s'est accrue de 5 unités dont 3 en faveur des habitants et 2 des étrangers ; la petite propriété, de 1 à 6 hecta., compte quelques possesseurs de plus (13) sans variation sensible ; les parcelles inférieures se sont multipliées (250) en laissant la plus large part aux étrangers. Cette stabilité de la répartition de la propriété foncière est intéressante à

noter, car on est habitué à considérer le morcellement comme un fait nouveau et à affirmer la disparition de la grande propriété comme le résultat de la suppression du droit d'aînesse et du développement de l'aisance. Le métayage dérivé du colonat romain était le régime le plus généralement adopté par la grande et moyenne propriété, au XIX siècle le fermage prit une plus grande extension, transition attribuée à l'amélioration des procédés culturaux et à la plus value des produits agricoles. Le faire valoir direct le remplacera pendant la période de prospérité de la viticulture, pour s'effacer à l'époque des grandes périodes de crise.

» Un bail à fruit passé par le chapelain d' Aimargues à deux habitants de la ville est relaté par M. Vidal et présente un certain intérêt parce qu'il est rédigé en languedocien et mentionne des noms devenus célèbres :

« L'an mil cinq cent trente très et lo premier juor de jenoyer, ieu, Peyre Gros, capellan d' Aimargues et rector de la cappelanyé fondada par maistre Alexis Carbonel, notari al temp passat del dich Aymargues, baille à frucheria et arrenda à Messers Bernat Bornye notari et Johan Bornyé, frayres, del dich Aymargues, présents et acceptans, so es à saber totas las terras laborativas de la fondation de la dicha cappellanyé à me retenen et reservan los pratz. Et aquo al temps de très ans et très gaussidas (jouissance de récoltes) an los pactas seguens. Primo los frayres Bornyé seran tengutz baillar et me portar au granié de ma maison la quartz de toutz los fructz que provendran de las ditas terras.

» Dans les minutes de M^e Augier, M. Vidal a relevé un acte fort intéressant : c'est le contrat d'arrentement du grand domaine de St-Michel en date du 2 octobre 1683. »

M. Clavel entretient ensuite la Compagnie de *l'Art de placer et de gérer sa fortune*, d'après un livre récent de M. Paul Leroy-Beaulieu portant ce titre.

« Cet art ne doit laisser indifférent aucun citoyen ; il n'intéresse pas moins l'ouvrier, l'employé, le petit industriel ou commerçant qui font de modestes économies et ne veulent pas insouciamment les garder improductives dans le bas de laine traditionnel, que le capitaliste ou le rentier.

» M. Clavel s'occupe d'abord des placements en terres, en immeubles ruraux, puis en immeubles urbains. Il rappelle et explique la faveur dont, pendant longtemps, ont joui justement ces placements ; les causes qui, depuis un quart de siècle, ont amené peu à peu une dépréciation sensible de la valeur des immeubles, surtout des immeubles ruraux ; mais ils ne doivent pas être complètement abandonnés ; ils offrent encore de tels avantages qu'on peut espérer même une amélioration dans l'avenir.

» Il signale le caractère plus ou moins aléatoire des achats de terrains dans les villes et leur banlieue, les placements hypothécaires, les participations directes dans des entreprises industrielles et agricoles, et, comme M. Leroy-Beaulieu, il estime que, pour ces placements, des connaissances spéciales, la volonté et la possibilité d'utiliser ces connaissances sont les conditions nécessaires du succès.

» La fortune publique s'est considérablement accrue, et le nombre des ménages qui font des économies aussi, et malgré les services que rendent les Caisses d'épargne, les placements en valeurs mobilières sont devenus les placements modernes pour tous, en quantités variables. Beaucoup ne sont pas sans aléa, mais il en est de recommandables. Parmi les nombreux avantages qu'ils offrent, il faut signaler celui d'offrir des coupons de moyenne et de faible importance qui les mettent à la portée de tous, la facilité de les acheter ou de les revendre à peu de frais.

» M. Clavel reconnaît excellente la division des valeurs mobilières donnée par M. Leroy-

Beaulieu, en « valeurs fondamentales, valeurs » accessoires ou d'appoint, et valeurs spéculatives ». Ces dénominations sont fort claires et indiquent déjà par elles-mêmes le degré de confiance qu'on doit leur accorder, en tenant compte de ce fait que les valeurs qui offrent le revenu le plus élevé, sont souvent celles qui donnent le moins de sécurité.

» L'utilité de morceler et varier ses placements, l'écart entre les taux d'intérêts des divers pays, pour des valeurs de même sécurité, le degré de facilité de réalisations des titres, leur qualité de valeurs nominatives ou au porteur, la garantie de l'Etat et les concessions accordées aux chemins de fer, à des sociétés industrielles, toutes ces circonstances ou faits, doivent être pris en sérieuse considération. »

Enfin, M. *Reinaud* lit ses *Sonnets neigeux*, poésies qui successivement décrivent : *Le Cirque de Gavarnie*, *Le Chaos de Gavarnie* et *Les Gaves des Pyrénées*.

Il termine par son *Souvenir* du banquet de l'ordre des avocats (du lundi 17 décembre), où il exalte poétiquement *La Profession d'avocat*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

